



FÉDÉRATION DES INDUSTRIES

PEINTURES, ENDUITS ET VERNIS ENCRE D'IMPRIMERIE
COULEURS POUR L'ART LE LOISIR ET L'ENSEIGNEMENT
COLLES, ADHÉSIFS, MASTICS ET MOUSSES EXPANSIVES
RÉSINES SYNTHÉTIQUES

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020



Jacques Menicucci
Président



Gilles Richard
Délégué général

Chers adhérents,

Savoir garder le cap!

Aux difficultés qui, désormais, semblent s'installer durablement (coûts élevés des matières premières, croissance atone et demande en berne, contexte géopolitique toujours troublé...) est venue s'ajouter une crise politique à la suite des élections européennes. En dehors de tout commentaire, celle-ci n'a, en rien, contribué à clarifier l'horizon.

Et pourtant, l'effort collectif n'a pas ralenti! Ensemble, nous n'avons cessé de nous mobiliser sur les dossiers et les enjeux : poursuite du dialogue et des négociations aux côtés des autres partenaires sociaux comme des actions de promotion des métiers, intensification des échanges et de la collaboration avec les pouvoirs publics face aux impasses réglementaires nationales comme les huiles minérales dans les encres, ou européennes, progrès de l'étude de recyclabilité des peintures... En 2024, la fédération a continué son accompagnement quotidien pour faire valoir nos enjeux sans négliger les urgences liées à l'actualité comme les contre-effets des mesures antidumping sur certains de nos intrants pourtant essentiels et insuffisamment disponibles en Europe.

En cette année de changement du Parlement européen et de la Commission, nous avons, par ailleurs, élargi le champ de nos actions de représentation à l'échelle européenne, conscients de la prédominance de la réglementation de l'Union pour nos activités. Et nous considérons l'opportunité inédite de simplification annoncée par les instances européennes comme nationale en travaillant, avec nos fédérations européennes, à la proposition de mesures concrètes.

Ce rapport d'activité retrace les temps forts de l'année écoulée. Il met en lumière les actions engagées, les partenariats noués, les positions portées. Il témoigne aussi d'un état d'esprit : celui d'une fédération qui, au-delà de ses missions, assume pleinement son rôle d'interface, de facilitateur et de défenseur des intérêts collectifs.

Alors que s'ouvrent à nous de nouveaux chantiers pour 2025 avec, notamment la révision de REACH, les enjeux de cybersécurité et plus généralement la concrétisation de la simplification, nous savons pouvoir compter sur l'engagement des syndicats membres, l'implication des équipes et la force du collectif pour garder le cap comme nous avons réussi à le faire depuis 140 ans déjà!

Jacques Menicucci & Gilles Richard

I. L'ÉCOSYSTÈME DE LA FIPEC	3
Présentation	4
Le Conseil d'administration de la Fipec	5
La Fipec : une équipe mobilisée à vos côtés	6
Des ressources concrètes pour accompagner et soutenir les adhérents	7
Des outils pour anticiper et agir	8
La cartographie du réseau Fipec	15
Vie de la fédération : élections 2024	17
II. COMMENT REBONDIR : OLIVIER LLUANSI	18
III. LES ENJEUX 2024	19
RÉSILIENCE DES FILIÈRES EN 2024 : DES CONTRAINTES AUX OPPORTUNITÉS	21
UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EN PLEINE TRANSFORMATION	25
INVESTIR LE TERRAIN DES AFFAIRES PUBLIQUES EUROPÉENNES	29
CONTACT ALIMENTAIRE : ACCOMPAGNER LES FILIÈRES FACE À UNE PRESSION RÉGLEMENTAIRE CROISSANTE	31
DÉCARBONATION ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE : LA FIPEC ACCOMPAGNE LA VOIE DU BIOSOURCÉ DURABLE	33
COLLABORER POUR MIEUX TRIER ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS	36
DES ACTIONS DE COMMUNICATION POUR REPRÉSENTER LES FABRICANTS	40
REDÉMARRAGE DU DIALOGUE SOCIAL : UN ACCORD HISTORIQUE SUR LES SALAIRES ET DE NOUVELLES PERSPECTIVES	43
ATTIRER LES TALENTS : UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE DANS UN CONTEXTE DE TENSION SUR L'EMPLOI	47
SÉCURISER NOS SYSTÈMES, STRUCTURER NOS PRATIQUES : VERS UNE CULTURE DE LA CYBERSÉCURITÉ DANS LA CHIMIE DE SPÉCIALITÉS	49
PRÉVENTION ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLE : STRUCTURER LES DÉMARCHES POUR PROTÉGER LES TRAVAILLEURS ET LES SITES	51
365 JOURS AVEC LA FIPEC	53

I.

L'ÉCOSYSTÈME DE LA FIPEC

La Fipec représente les industries des peintures, enduits, vernis, encres, couleurs, colles, adhésifs et mastics ainsi que des résines synthétiques. Elle a pour mission de réunir le plus grand nombre afin de promouvoir les métiers, éclairer les décisions et favoriser la pérennité des activités de ses membres. La Fipec mobilise la force du collectif pour relever les défis des secteurs de l'industrie et de la chimie de formulation.

À TRAVERS SES
5 SYNDICATS NATIONAUX,
LA FIPEC REPRÉSENTE LES INDUSTRIES DES :



afcale
Association Fabricants Couleurs Art Loisir Enseignement

Couleurs pour l'art, le loisir et l'enseignement.

PRÉSIDENT : JEAN-PAUL AMENC



AFEI
ASSOCIATION DES FABRICANTS D'ENCRE D'IMPRIMERIE

Encres d'imprimerie.

PRÉSIDENT : ROMAIN CLÉRET



snfores

Formulateurs de résines.

PRÉSIDENT : AXEL DE LAVERNHE



sipev

Peintures, enduits, vernis.

PRÉSIDENT : GUILLAUME FREMAUX



AFICAM
Colles, Adhésifs, Mastics et Mousses Expansives

Colles, adhésifs, mastics et mousses expansives.

PRÉSIDENT : JEAN-MARC BARKI

EN QUELQUES CHIFFRES

Face aux défis des transitions sociétales, numériques et environnementales, les industries représentées par la Fipec ont plus que jamais un rôle fondamental à jouer. La Fipec et ses membres œuvrent pour améliorer notre quotidien en le transformant, le protégeant et l'embellissant.

5

SYNDICATS
ADHÉRENTS

150

ENTREPRISES
ADHÉRENTES

95 %

DE REPRÉSENTATIVITÉ
DES MARCHÉS
DE NOS SYNDICATS

20 000

EMPLOIS

5 Mds

D'EUROS DE CA

35

COMMISSIONS
ET GROUPES
DE TRAVAIL

4

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FIPEC

Le Conseil d'administration occupe une place centrale dans la fédération, décidant des orientations stratégiques essentielles pour la profession. Ses membres abordent le détail des enjeux actuels, examinant attentivement leurs effets sur les activités des filières représentées.

Jacques Menicucci, Président

AFEI

Romain Cleret, *Vice-Président*
Vincent Guillaud
Thierry Seeman

AFICAM

Jean-Marc Barki
Stéphane Tavano
Xavier Martin

SNFORES

Axel de Lavernhe

AFCALÉ

Jean-Paul Amenc

SIPEV

Guillaume Fremaux
Pascal Tisseyre, *Président-adjoint*
Redhwan Amine
Philippe Boussemart
Guillaume Clément
Dung Do Viet
Michael Dufour
Alexandre Gonin
Mickaël Hamot
Gary Haworth
Hélène Kamoun
Matthieu Krantz
Hugo Robardey
Olivier Robardey, *Tésorier*
Thomas Sutre
Laurent Vaucenat

LES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS TRANSVERSES, SPÉCIFIQUES ET DES GROUPEMENTS SECTORIELS

Sous l'impulsion de leur président, nos commissions et groupements rassemblent les adhérents. Leur temps et leur expertise sont essentiels pour orienter nos travaux, nourrir une réflexion collective et avancer des positions partagées par la profession. La Fipec les remercie chaleureusement pour leur implication précieuse.

Commissions Transverses

Commission Acheteurs : Gonzague Catry (Theolaur Peintures)

Commission Affaires publiques : Guillaume Frémaux (Haghebaert et Frémaux)

Commission Affaires Sociales : Marion Bretel (Cromology)

Commission Formation et Promotion des métiers : Michael Dufour (Allios)

Commission Réglementation Produits : Claudine Gerland (Blanchon)

Groupe de Travail Chemical Sustainability Strategy (CSS) : Stéphanie Candoret (V33)

Commission Biocides : Philippe Alex (Blancolor)

Commission Industrie Sûre et Innovante (ISI) : Anne-Sophie Dupire (Haghebaert et Frémaux)

Commission Environnement : Thierry Jeannette (Cromology)

Commissions spécifiques

Commission Communication Sipev : Guillaume Clément (Blanchon)

Commission Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE) Sipev : Olivier Montagne (Cromology)

Commission technique AFEI : Gabriela Leszczyk-Hommet (Markem-Imaje)

Commission technique SNFORES : Axel de Lavernhe (Resipoly Chryсор)

Groupements sectoriels

Groupement Anticorrosion Marine Sipev : Olivier Charles-Nicolas (Hempel)

Groupement Bâtiment Sipev : Pascal Dubuc (Beissier)

Groupement Carrosserie Sipev : Christophe Coin (AkzoNobel)

Groupement Grand Public Sipev : Marion Briffeuil (Theolaur Peintures)

Colles Bâtiment Aficam : Denis Durand (Sika)

Colles d'Emballage Aficam : Pascal Peroni (Bostik)

UNE ÉQUIPE MOBILISÉE À VOS CÔTÉS

Au quotidien, la Fipec anime les groupes de travail et apporte des éclairages aux enjeux de ses adhérents. Chaque entreprise peut interroger les permanents selon leur domaine d'expertise : réglementation, social, environnement, formation, innovation...

Les réponses sont rapides, documentées, contextualisées et orientées vers la solution.

Président - **JACQUES MENICUCCI**

Délégué général - **GILLES RICHARD**

PÔLE INFLUENCE

Directeur du Pôle

PIERRE-HENRI DE LONGCAMP

Responsable communication et métiers
AGLANTINE PARJADIS DE LARIVIÈRE

Chargée de communication
NATHAËLLE ASTIER

Chargé d'études économiques
RÉMI DA COSTA

PÔLE JURIDIQUE ET SOCIAL

Directeur du Pôle

LIONEL PATEL

Juriste/Chargée de mission RH
IMANE JAADOUNI

PÔLE TECHNIQUE ET RÉGLEMENTAIRE

Directeur du Pôle

PIERRE PFIHL

Responsable environnement
LAURENT PRIGENT

Responsable affaires
réglementaires produits
NANCY SAUVAN

Chargé d'études techniques
et réglementaires
SIMON COLIN

Chargée d'études juridiques
FLORINA ALLALOU

PÔLE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Office manager

GAËL DIEP

Accueil et services généraux
AUGUSTA DEVANNEAUX



**DES RESSOURCES CONCRÈTES
POUR ACCOMPAGNER
ET SOUTENIR LES ADHÉRENTS**



Dans un environnement exigeant et en constante transformation, les entreprises de notre secteur doivent conjuguer anticipation et adaptation. Face à cette complexité, la Fipec leur propose un ensemble d'outils, de dispositifs collectifs et d'espaces d'échanges.



DES OUTILS POUR ANTICIPER ET AGIR

S'APPUYER SUR L'INTELLIGENCE COLLECTIVE

3 TYPES DE COMMISSIONS

Les commissions de la Fipec rassemblent des experts et des professionnels engagés, autour de thématiques centrales pour les industries de formulation.

1

COMMISSIONS TRANSVERSES

POUR TOUS LES ADHÉRENTS DE LA FIPEC

- **Commission Acheteurs** : échanges autour de la conjoncture des matières premières, réflexions sur la sécurisation des approvisionnements.
- **Commission Affaires Publiques** : élaboration de positions communes, actions de représentation auprès des institutions et relais interprofessionnels.
- **Commission Affaires Sociales** : veille sur le droit du travail et l'actualité jurisprudentielle, suivi des négociations collectives de branche, partage de bonnes pratiques RH...
- **Commission Formation et Promotion des métiers** : réflexion autour des compétences actuelles et à venir de la filière, pilotage d'actions de promotions des métiers auprès des jeunes et des publics en reconversion, renforcement des liens avec le monde éducatif, partenariats.
- **Commission Réglementation Produits** : revue des actualités réglementaires s'appliquant à nos produits et aux substances les composant (REACH, CLP, Poison Centre, etc.), décryptage des obligations, identification des impacts sur nos secteurs et appui à leur mise en œuvre.
- **Commission Biocides** : analyse des enjeux réglementaires spécifiques aux biocides (dont la problématique des conservateurs) et suivi des avancées réglementaires sur les substances actives biocides.
- **Commission Industrie Sûre et Innovante** : accompagnement autour des obligations liées à la sécurité industrielle, à la gestion des produits dangereux, à la conformité HSE, à la cybersécurité et à l'innovation responsable.
- **Commission Environnement** : anticipation des évolutions réglementaires (REP, signalétique, écoconception), accompagnement des adhérents dans leurs démarches environnementales (biosourcé), recyclage.

2

COMMISSIONS SPÉCIFIQUES

RÉSERVÉES À DES SYNDICATS

- **Communication (Aficam)**
- **Communication (Sipev)**
- **Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)**
 - Groupe de travail BIM (Sipev)
- **Comité de pilotage de l'étude recyclage (Sipev)**
- **Groupe de travail FDES (Sipev)**
- **Groupe de travail FDES (Aficam)**
- **Technique (AFEI)**
- **Technique (SNFORES)**

3

GROUPEMENTS SECTORIELS

SIPEV

Anticorrosion/Marine
Bâtiment
Carrosserie
Grand Public

AFICAM

Colles Emballages
Colles Bâtiment

- Groupe de travail BIM

LE 42 : UN EXTRANET POUR CENTRALISER L'ESSENTIEL

Le 42 (le42.team) est **un espace numérique sécurisé, pensé pour faciliter l'accès à l'information et renforcer les liens entre adhérents.**

Il propose :

- Un accès à toutes les veilles techniques, juridiques et réglementaires, organisées par thématique,
- Le calendrier des réunions des commissions et des événements avec inscription en ligne,
- Les comptes rendus, notes de position, décryptages produits par les équipes,
- Un fil d'actualité personnalisable selon votre secteur et vos priorités,
- Des sondages express pour contribuer aux prises de position de la fédération, des liens vers les autres outils fédéraux (*Job Board, Fip'Aide...*).

L'ergonomie de la plateforme et la fréquence des mises à jour en font un outil central de veille, de coordination et de partage entre pairs.



FIP'AIDE : UNE BOUSSE POUR ACCOMPAGNER LE FINANCEMENT DE PROJETS

Le *Fip'Aide* est **un outil numérique de simulation d'aides, conçu pour orienter les entreprises vers les dispositifs publics ou privés les plus adaptés à leurs projets.** Basé sur un questionnaire interactif, il identifie les aides selon le profil et le type de projet. Il propose une sélection d'aides ciblées parmi plus de 100 dispositifs (ADEME, BPI, France Num, fonds régionaux...).

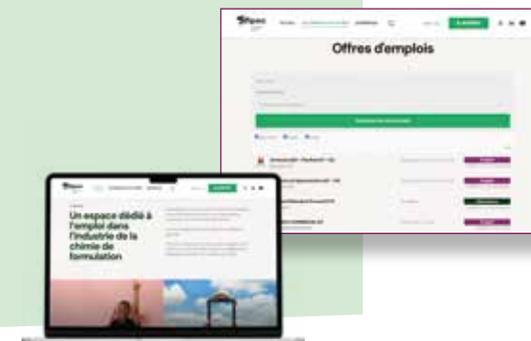
Un fichier téléchargeable récapitule toutes les aides pertinentes avec un lien direct vers les modalités de demande. Accessible depuis *Le 42*, *Fip'Aide* est enrichi régulièrement et bénéficie d'un espace de retour d'expérience pour l'améliorer collectivement.



LE JOB BOARD : VALORISER LES MÉTIERS, CONNECTER LES TALENTS

La plateforme carriere.fipec.org est un espace emploi dédié à notre filière, pensé pour favoriser la rencontre entre recruteurs, talents, acteurs de la formation et prescripteurs.

- **Candidats** : consultation d'offres d'emploi ciblées, vidéos métiers immersives, recherches multicritères (métier, type de contrat, région...)
- **Recruteurs** : publication d'annonces, accès à une CVthèque qualifiée, tutoriel de prise en main
- **Partenaires pédagogiques** : formulaire de contact pour interventions, propositions de projets, accompagnement à l'orientation
- **Espace Parrains de l'Emploi** : un réseau de professionnels mobilisés pour transmettre, orienter et participer à des actions concrètes (*job datings*, forums, interventions en classe...)



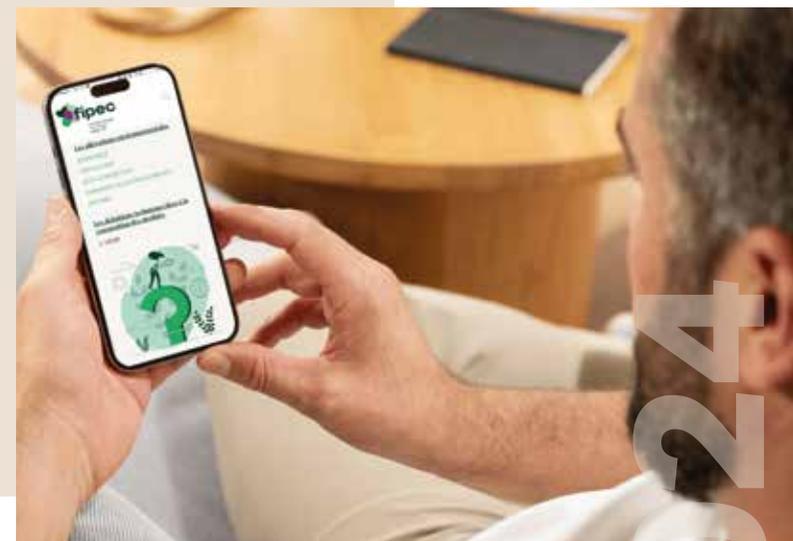
LA FIPEC DÉCRYPTE : MIEUX COMPRENDRE POUR MIEUX COMMUNIQUER

Face à la multiplication des allégations environnementales, techniques et des concepts réglementaires et économiques, la Fipec s'engage pour plus de clarté et de transparence. Avec son initiative *La Fipec décrypte*, elle propose **une base de définitions fiables et établies pour accompagner les consommateurs, professionnels et décideurs dans leurs choix.**

Dans un contexte où les notions comme « éco-conception », « produit biosourcé » ou « peinture dépolluante » sont souvent mal comprises, l'absence de définitions claires peut nuire à la confiance du public et freiner l'innovation responsable. La Fipec s'est donc mobilisée pour clarifier ces termes en s'appuyant sur des travaux législatifs, scientifiques et réglementaires.

Cette démarche s'adresse à un large public : consommateurs, artisans, décideurs publics, journalistes, étudiants...

Son objectif ? Éclairer les débats et faciliter des choix d'achat responsables. *La Fipec décrypte* est une ressource évolutive qui promeut transparence et fiabilité dans le secteur.



DES ÉVÉNEMENTS POUR SE RETROUVER, ÉCHANGER, CONSTRUIRE

La Fipec organise chaque année plusieurs rendez-vous fédérateurs, à la fois conviviaux et stratégiques.

La Journée Fipec : un moment fort pour faire le point sur les enjeux du secteur, partager les retours d'expériences, entendre des experts et favoriser le dialogue entre adhérents.



Le Village de la Chimie : un événement pour aller à la rencontre des jeunes, promouvoir nos métiers et susciter des vocations.



Les webinaires Fipec : des sessions régulières, interactives, pour décrypter un sujet technique, réglementaire ou stratégique. Il s'agit généralement de thèmes sur des actualités réglementaires touchant fortement nos industries. En 2024, les deux webinaires étaient tournés vers le décryptage de la refonte de CLP : celui de juillet consistait en une analyse approfondie des mesures les plus significatives pour nos industries alors que celui de mai était dédié aux enjeux du nouveau délai de 6 mois pour la mise en œuvre des autoclassifications plus sévères (révision de l'article 30) rencontré pour la première fois à travers le cas de l'évolution de classification des dérivés d'oxirane.



DES MÉDIAS ET PUBLICATIONS AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE

L'Essentiel : le magazine qui analyse l'actualité de nos industries. Il met en lumière les évolutions réglementaires, sociales et économiques, valorise les projets collectifs et donne la parole aux acteurs de la filière. Interviews, retours d'expérience, dossiers thématiques, innovations : chaque numéro reflète la richesse et le dynamisme de notre écosystème. Clair et illustré, *L'Essentiel* est conçu pour informer, inspirer et relier les adhérents autour d'une vision commune. Le magazine sera refondu en 2025 pour répondre aux attentes de nos adhérents.



Nos newsletters et flashes info : pour ne rien manquer des temps forts, des échéances et des nouvelles publications.



Mars - Avril 2025



Écoutez notre podcast sur l'actualité de l'industrie et en particulier, de la chimie de formulation avec **Marion Garole** (Les Meufs de l'Industrie), **Jeremy Deyrat** (Opoco 2) et **Cedrik Baudet** (PPG).

Tous nos échanges convergent vers une idée : l'industrie chimique offre de belles opportunités de carrière et donne la possibilité de répondre à de grands enjeux sociétaux.

LE FIL D'ACTU FIPEC

Formulation - des produits



Sites internet spécialisés :

Le Livret vert du Sipev : le site livre-vert-carrosserie-sipev.fr, initiative du Groupement Carrosserie, met en avant la gestion écoresponsable dans les ateliers de carrosserie. Cette plateforme, également connue sous le nom de « Plateforme de la Carrosserie Durable », offre de nombreuses ressources pour accompagner l'ensemble de la filière dans ses pratiques quotidiennes.

- Actualités sectorielles : des articles réguliers sur les évolutions du secteur, les innovations technologiques, et les initiatives écoresponsables.
- Témoignages : des professionnels partagent leurs expériences et bonnes pratiques.
- Espace pédagogique : des informations sur la colorimétrie, le diagnostic et les techniques de réparation à l'attention des enseignants, étudiants et professionnels en reconversion.



Le site Génération Industrie Peinture : initiative du Sipev pour promouvoir les métiers et formations liés aux industries des peintures, enduits et vernis. Cette plateforme propose des outils et ressources pour orienter et informer les étudiants, les professionnels en reconversion et toute personne intéressée par le secteur.

- Découverte des métiers : des fiches expliquant les professions du secteur les plus répandues (ingénieur formulateur peinture, technicien de fabrication ou coloriste...). Chacune d'elles décrit les missions, les compétences requises et les perspectives d'évolution.
- Informations sur les formations : une carte de France des formations pouvant mener à ce secteur.
- Actualités et témoignages : des articles sur les évolutions du secteur avec des interviews de professionnels et des vidéos immersives. Il offre ainsi un aperçu concret de la vie dans ces métiers.
- Offres d'emploi et stages : en partenariat avec le *Job Board* de la Fipec, la plateforme recense des opportunités professionnelles, facilitant la mise en relation entre recruteurs et candidats.



PERMETTRE LA MONTÉE EN COMPÉTENCES : L'ORGANISME DE FORMATION SOGEFI

En complément des ressources et outils collectifs, la Fipec s'appuie sur la *Sogefi*, son organisme de formation. Des sessions sont proposées en intra et inter-entreprises en lien avec les évolutions réglementaires, les pratiques métier et les enjeux d'avenir.

EN 2024, la certification QUALIOPi, gage de qualité de nos formations et d'accès aux fonds de l'OPCO2i, a été renouvelée pour 3 ans.

L'AUTODIAGNOSTIC RSE : FAIRE LE POINT POUR PROGRESSER

L'outil d'autodiagnostic RSE permet aux entreprises d'évaluer leurs pratiques en matière de **responsabilité sociétale et environnementale**, selon plusieurs thématiques (gouvernance, environnement, RH, relations fournisseurs, ancrage territorial...).

Il aide à structurer une démarche de progrès, à identifier des axes d'amélioration et à valoriser les engagements existants. Un premier pas simple et concret vers une stratégie RSE plus affirmée.



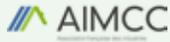
LA CARTOGRAPHIE DU RÉSEAU FIPEC

ADHÉSIONS



ACDV - Chimie du Végétal

AIMCC



Conseil National de l'Emballage

France Industrie

Medef



EMBALLAGE



ANIA

CFA

CLUB MCAS

ELIPSO

POLYVIA

SNFBM



ÉCONOMIE CIRCULAIRE



CIFREP

CITEO

COTREP

ECO DDS

ECOMAISON

TWICE

VALDELIA

VALOBAT



BÂTIMENT



CAPEB

CGF

FFB

FNB

FND

SNMI

MUR MANTEAU,

LESPROSDELADECO'C'ESTNOUS



GRAND PUBLIC



FMB

FCD

INOHA



ANTICORROSION

ACQPA

CEFRACOR

Filière Peinture
ANTICORROSION

GEPI

OHGPI



CARROSSERIE

CFA CARROSSERIE

FEDA

FFC

FNA

FRCI

GARAC

MOBILIANS



CHIMIE

AFTPVA

FEBEA

FHER

FRANCE CHIMIE

SECF

SFV



IMPRESSION

ALLIANCE PRESSE

SNE

FNPS

SEPM

UNIIC



FORMATION

ACTIONS 3PF

AFTRAL

AFPEV

CHIMIE VERTE ACADEMY

ENPC

ESCOM

ITECH

ETSL

OPCO 2i

SOGEFI

VILLAGE DE LA CHIMIE



ÉCOSYSTÈME ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - AGENCES - ASSOCIATIONS

Ademe



Anses



Centre Interprofessionnel Technique d'Études de la pollution atmosphérique (Citepa)



Codifab



Direction des Achats de l'État (DAE)

Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) et Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)

Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)



Direction Générale de la Santé (DGS)

Direction Générale des Entreprises (DGE)

Direction Générale du Travail (DGT)

INIES



INRS

ORGANISMES PARITAIRES

Conseil National de l'Air (CNA)

Conseil National de la Consommation

Comités stratégiques de filière

- Chimie Matériaux
- Industrie pour la construction
- Bois

Conseil National de l'Économie Circulaire (Cnec)



NORMALISATION, CERTIFICATION ET ÉVALUATION

Afnor



BNTEC



Cen



CSTB



Evea



FCBA



ISO



EUROPE ET INTERNATIONAL

European Council of the Paint Printing Ink and Artists' Colours Industry (CEPE) European Printing Ink Association (EuPIA)



European Artists' Colours Association (EuACA)



Association of the European



Adhesive & Sealant Industry (FEICA)



World Coatings Council (WCC)

Downstream Users of Chemicals Co-ordination Group (DUCC)

Construction Products Europe (CPE)



European Organisation for Technical Assessment (EOTA)



Eurocolour



Plastics Europe



Union Internationale des Entrepreneurs de Peinture (UNIEP)



United Nations Economic Commission for Europe (UNECE)



Commission européenne



VIE DE LA FÉDÉRATION

ÉLECTIONS 2024

Jacques Menicucci

Réunis en Assemblée générale le 13 juin 2024, les adhérents de la Fipec ont renouvelé leur confiance à Jacques Menicucci, Président sortant, en confirmant sa reconduction pour un quatrième mandat de trois ans à la tête de la fédération. Cette continuité s'inscrit dans une volonté de stabilité et de cohérence dans la représentation des 150 entreprises membres des syndicats de la Fipec.



Romain Cléret

- Directeur commercial France
- Benelux et Afrique de Sun
- Chemical, Président de l'AFEI
- a été promu Vice-Président de la Fipec le 13 juin 2024.



Redhwan Amine

- Directeur général Axalta Coating
- Systems France et membre du conseil d'administration de la Fipec, prend la présidence le 10 février 2025 de la
- Commission Formation et
- Promotion des Métiers de la Fipec.



Pascal Tisseyre

- Président de PPG AC
- France et Vice-Président
- Affaires Gouvernementales
- PPG EMEA, a été élu
- Président-Adjoint
- de la fédération le
- 13 juin 2024.



- Lors de l'Assemblée générale du CEPE tenue
- à Copenhague le 11 octobre 2024, **Guillaume**
- **Fremaux**, Président de Haghebaert &
- Fremaux et Président du Sipev, a été élu
- membre du conseil d'administration
- du CEPE. Cette élection reflète son
- engagement continu dans l'industrie des
- peintures et son rôle actif au sein des
- instances professionnelles européennes





Notre renaissance industrielle, une nécessité

« On ne réindustrialise pas pour réindustrialiser ». Réindustrialiser n'est pas une finalité en soi. Agrandir ou créer des usines sert un projet collectif et répond, avant tout, à trois enjeux clés.

D'abord, créer richesse, emplois et valeur ajoutée en permettant leur répartition dans tous les territoires. Le modèle, dit « post-industriel » ou « fabless », celui d'une économie de services poursuivi depuis 1975, a concentré la création des richesses dans les métropoles aux dépens des territoires renforçant les déserts médicaux et accélérant la disparition des services publics.

Ensuite, renforcer notre souveraineté. Chimie, défense, santé, automobile... De multiples secteurs subissent les effets de notre désindustrialisation et dépendent aujourd'hui d'importations étrangères.

Enfin, reprendre la maîtrise de notre empreinte sociale et environnementale. En délocalisant nos productions, nous avons fermé les yeux sur des conditions de travail parfois inacceptables, externalisé également et hypocritement nos impacts environnementaux.

Les solutions existent

Depuis 15 ans, la politique de l'offre a prédominé dans nos stratégies industrielles avec l'espoir de rétablir une compétitivité pénalisée par la fiscalité ou le coût du travail. Cette politique qui devait nous réaligner avec nos concurrents européens reste inaboutie.

Les grands plans étaient aussi censés « ruisseler » sur le reste de notre outil productif : relocalisation des produits pharmaceutiques, innovations de rupture avec les start-ups industrielles, industrie verte et, aujourd'hui, défense ont toujours été préférés. L'effet d'entraînement attendu n'est cependant pas au rendez-vous.

Le potentiel des territoires, avec ses PMI et ETI a été négligé, voire ignoré, par les politiques nationales. Seule exception : entre 2021 et 2022 avec France Relance. Ce programme a permis de dépasser la création nette de 100 sites et 40 000 emplois industriels nouveaux par an. Depuis, ces indicateurs sont revenus dans le rouge...

Les solutions sont donc là. Elles reposent sur une trajectoire ambitieuse mais réaliste dépassant les bonnes intentions et sur un rééquilibrage de nos politiques industrielles en faveur du tissu existant.

Admettons aussi que l'Europe ne maintiendra pas sa puissance industrielle et que la France n'atteindra cet objectif sans rétablir une concurrence commerciale « à la loyale » avec des exigences sociales et environnementales pour nos importations équivalentes à celles imposées aux producteurs français ou européens.

Industriels de la Fipec, vous êtes un des chaînons de notre réindustrialisation!

L'échec des grands plans souligne, à quel point, les petits ruisseaux peuvent faire de grandes rivières. Un rôle majeur s'ouvre dès lors à vos entreprises, l'indispensable dynamique de réindustrialisation ne pouvant être que collective.

La proximité avec vos clients et votre production *Made in France* constituent en premier lieu un atout pour relocaliser aussi des chaînes d'approvisionnement de vos intrants.

Face au poids croissant de la réglementation, l'union fait la force! C'est ce qui ressort en voyant les actions de la Fipec. Pour aller plus loin, quand les structures ne peuvent plus y faire face seules, la mutualisation doit être envisagée pour éviter la disparition.

Votre diversité comme votre répartition géographique constituent une force pour la cohésion territoriale. Une exemplarité à mettre en avant!

Pour vos PME et ETI, la transmission, sujet encore trop négligé en France, soulève un défi collectif pour assurer la pérennité de notre maillage industriel. Préparez-la!

Il n'y a ainsi pas de fatalité à notre désindustrialisation. Si nos voisins allemands, italiens ou suisses ont préservé une industrie forte, c'est qu'ils en ont fait le choix! Pour reconstruire la cohésion territoriale de notre Nation, nous avons besoin d'usines et d'ateliers dans tous les territoires. Ils y génèrent de l'emploi, de la fierté et de la richesse. Vous êtes des composantes de cette industrie, chacune indispensable et contributive.

Soyez fiers de vos savoir-faire et de vos atouts que je vous invite à porter haut et fort pour réussir la renaissance industrielle de notre pays!



Olivier LLUANSI,
Professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers
Titulaire de la Chaire Industrie décarbonée



RÉSILIENCE DES FILIÈRES EN 2024 : DES CONTRAINTES AUX OPPORTUNITÉS	21
MESURE ANTIDUMPING À L'ENCONTRE DU DIOXYDE DE TITANE EN PROVENANCE DE CHINE : LE COMBAT CONTINUE	23
UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EN PLEINE TRANSFORMATION	25
INFORMER ET MOBILISER SUR LA RÉGLEMENTATION DES SUBSTANCES	27
HUILES MINÉRALES DANS LES ENCREs : UNE ÉCOLE DE PERSÉVÉRANCE POUR LES DOSSIERS AU LONG COURT	28
INVESTIR LE TERRAIN DES AFFAIRES PUBLIQUES EUROPÉENNES	29
LE RÔLE CLE DES ASSOCIATIONS NATIONALES DANS LES SUJETS EUROPÉENS	30
CONTACT ALIMENTAIRE : ACCOMPAGNER LES FILIÈRES FACE À UNE PRESSION RÉGLEMENTAIRE CROISSANTE	31
LES MATÉRIAUX À LA LOUPE	32
DÉCARBONATION ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE : LA FIPEC ACCOMPAGNE LA VOIE DU BIOSOURCÉ DURABLE	33
SALON EUROCOAT : UNE MISE EN LUMIÈRE DES PEINTURES BIOSOURCÉES	35
LA PERCEPTION DES PRODUITS BIOSOURCÉS	35
PARTICIPATION A LA JOURNÉE TECHNIQUE DE L'AFTPVA ÎLE-DE-FRANCE	35
COLLABORER POUR MIEUX TRIER ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS	36
LA SIGNALÉTIQUE DE TRI DDS	36
NOUVELLE FILIÈRE REP DES EMBALLAGES PROFESSIONNELS	37
L'APPEL A PROJETS ADEME SUR L'ÉLABORATION DE FEUILLES DE ROUTE 3R DES EMBALLAGES À USAGE UNIQUE	38
L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU RECYCLAGE DES PEINTURES PAR LE SIPEV	38
NORMALISATION : UN LEVIER POUR UNE STRATÉGIE DURABLE DES COLLES ET ADHÉSIFS	39

DES ACTIONS DE COMMUNICATION POUR REPRÉSENTER LES FABRICANTS	40
JOURNÉE FIPEC 2024 : SE PROJETER DANS L'AVENIR AVEC LUCIDITÉ ET ENGAGEMENT	40
UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR INCARNER LE RENOUVEAU DU SIPEV	41
UNE CONFÉRENCE POUR L'AVENIR	41
FIP'AIDE : UN NOUVEL OUTIL STRATÉGIQUE POUR ACCÉDER PLUS FACILEMENT AUX AIDES DISPONIBLES	42
LA FILIÈRE PEINTURE ANTICORROSION : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AU SERVICE DE LA PROFESSION	42
REDÉMARRAGE DU DIALOGUE SOCIAL : UN ACCORD HISTORIQUE SUR LES SALAIRES ET DE NOUVELLES PERSPECTIVES	43
ACCORDS DE BRANCHE SIGNÉS DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES EN 2024	45
REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE : UNE MOBILISATION STRATÉGIQUE POUR DÉFENDRE LA BRANCHE	45
LA SANTÉ AU TRAVAIL : UNE IMPLICATION RENFORCÉE AU SEIN DU CTN-E	46
ATTIRER LES TALENTS : UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE DANS UN CONTEXTE DE TENSION SUR L'EMPLOI	47
LANCÈMENT DE NOUVEAUX OUTILS DE RECRUTEMENT	48
UN PARTENARIAT STRUCTURANT AVEC LA CHIMIE VERTE ACADEMY	49
SÉCURISER NOS SYSTÈMES, STRUCTURER NOS PRATIQUES : VERS UNE CULTURE DE LA CYBERSÉCURITÉ DANS LA CHIMIE DE SPÉCIALITÉS	49
PRÉVENTION ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLE : STRUCTURER LES DÉMARCHES POUR PROTÉGER LES TRAVAILLEURS ET LES SITES	51
UN PARTENARIAT DURABLE POUR LA GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES	52
365 JOURS AVEC LA FIPEC	53

RÉSILIENCE DES FILIÈRES EN 2024 : DES CONTRAINTES AUX OPPORTUNITÉS

CONTEXTE

L'année 2024 a été marquée par une accumulation inédite de tensions économiques, réglementaires et géopolitiques, pesant sur les industries représentées par la Fipec. Stagnation de l'énergie à des coûts élevés, année électorale pour l'Union européenne et les États-Unis, instabilité géopolitique, contexte politique national incertain et pressions sur les matières premières ont formé un environnement fragile, exigeant des entreprises une agilité constante.

Parmi les événements marquants : la réforme du marché de l'électricité en Europe – et notamment l'accord conclu avec EDF – a cristallisé les inquiétudes autour de la souveraineté énergétique. Les enquêtes antidumping sur des matières premières indispensables à nos industries (dioxyde de titane, résines époxy, fer blanc) ont accentué les distorsions de concurrence et alimenté les incertitudes stratégiques.

Enfin, la dépendance persistante de l'Union européenne aux approvisionnements extérieurs en matières critiques a conduit à des réflexions et déploiements de nouveaux dispositifs comme le *Critical Raw Materials Act*, dont la mise en œuvre reste à stabiliser.

Dans ce contexte, la filière des peintures, colles, encres, résines et couleurs pour l'art a enregistré une contraction globale de son activité. Le chiffre d'affaires a reculé de 4 %, à 5 milliards d'euros. Les segments clés – automobile, bâtiment, anticorrosion, encres – ont été en repli.

Le commerce extérieur est resté déséquilibré, malgré une légère reprise hors Union européenne.

ENJEUX

Ce climat instable a exacerbé des fragilités déjà présentes : hausse continue des coûts de production, démultiplication des textes réglementaires, désynchronisation entre contraintes environnementales et capacité d'investissement. La filière devait concilier durabilité, compétitivité et réactivité, dans un écosystème où la lisibilité réglementaire faisait parfois défaut.

La volatilité des prix de l'énergie et des matières premières, combinée à la pression réglementaire, a réduit les capacités d'investissements, freiné les recrutements et complexifié les projets de transformation. Les adhérents de la Fipec ont fait face à une perte de confiance des marchés et des donneurs d'ordre ainsi qu'à une érosion du pouvoir d'achat des ménages. Cette visibilité moindre a réduit les capacités de projection à moyen terme.

Pour autant, cette morosité économique n'empêche pas certaines opportunités.

L'économie circulaire, la relocalisation des filières critiques, et les exigences sociétales sur l'impact environnemental des produits sont autant de leviers pour repositionner la filière et construire un modèle toujours plus innovant et attractif.



MESURES PRISES

Dans ce contexte exigeant, la Fipec a intensifié ses actions pour accompagner ses membres et structurer des réponses collectives face aux défis, autour de quatre piliers : veille économique, expertise réglementaire, relais d'information et plaidoyer.

Le baromètre Aficam a été repensé, avec l'ajout de nouveaux segments de marché, pour offrir aux entreprises un outil de suivi précis et actualisé de l'activité sectorielle. L'extranet *Le 42* a vu sa fonction de canal stratégique d'information se consolider, diffusant en temps réel les évolutions réglementaires et économiques majeures.

Les "Rencontres économiques inter-filières" ont permis de fédérer les acteurs autour d'analyses partagées, favorisant l'identification de leviers d'action communs. La Fipec a également poursuivi ses actions réglementaires et d'influence, en alertant les pouvoirs publics sur les impacts pour nos industries, notamment lors de sa conférence de presse du 20 mars 2024, où les présidents de syndicats appelaient, ensemble, au soutien des 150 entreprises adhérentes et de leurs 20 000 emplois.

Enfin, la Fipec a renforcé son engagement en faveur de l'innovation, en mettant en lumière des solutions émergentes et en valorisant les actions de ses adhérents dans des démarches d'éco-conception et de transition environnementale.

En 2024, pour la Fipec, l'enjeu a été clair : renforcer la compétitivité et la souveraineté des filières tout en maintenant ses engagements en faveur de la durabilité et de la protection de la santé et de l'environnement.

Cela induit des échanges permanents et une co-construction avec les administrations et les décideurs publics, qui se poursuivront en 2025 avec la simplification annoncée à l'échelle européenne comme nationale. Cela devra se traduire par des mesures concrètes, compréhensibles et soutenables pour les entreprises en intégrant une vision stratégique alliant innovation, attractivité et renforcement de l'industrie.

En 2025, la Fipec poursuit sa mobilisation, en lien étroit avec ses membres et partenaires, pour construire une industrie résiliente, et actrice des grandes mutations à venir.

MESURES ANTIDUMPING A L'ENCONTRE DU DIOXYDE DE TITANE EN PROVENANCE DE CHINE : LE COMBAT CONTINUE

En septembre 2023, l'European Titanium Dioxide Ad Hoc Coalition (ETDC) a déposé une plainte contre les importations de dioxyde de titane (TiO₂) en provenance de Chine. Cette coalition, distincte de la Titanium Dioxide Manufacturers Association (TDMA) liée au CEFIC, regroupe trois acteurs américains et britanniques et, pour la légitimer, trois producteurs européens :

Leur objectif : contrer les pratiques supposées de dumping des producteurs chinois. Pourtant le léger différentiel tarifaire s'explique, avant tout par, les compétitivités réglementaires, énergétique et salariale en Chine.

L'enquête, débutée le 13 novembre 2023, a finalement conduit à l'imposition de droits antidumping provisoires de 14 % à 39,7 % entre juillet et décembre 2024.

Le 27 novembre 2024, le Comité des Instruments de Défense Commerciale, composé de représentants des 27 États membres, n'a pas réuni la majorité qualifiée pour s'opposer à la proposition de la Commission. Ainsi, les mesures antidumping ont été adoptées et confirmées le 10 janvier 2025. Les encres blanches, largement utilisées pour l'emballage, ont été exemptées, tandis que pour le TiO₂ destiné aux peintures, les droits *ad valorem* ont été remplacés par des droits spécifiques allant de 0,25 à 0,74 € par kilogramme.

Le dioxyde de titane est un pigment opacifiant essentiel, utilisé principalement dans la production de peintures, les mastics blancs et les résines pour les sols, représentant 50 à 60 % de la production mondiale, et environ 5 % dans les encres.

Il constitue 40 % des coûts de production et 20 à 30 % du prix final des produits. Cependant, la période de référence de l'enquête, post-COVID, n'est pas représentative des conditions normales du marché.

La production européenne de TiO₂ est insuffisante pour répondre à la demande régionale. Les principaux acteurs américains et britanniques, qui possèdent la majorité des sites de production en Europe, n'ont pas suffisamment investi dans leurs infrastructures pour répondre à la demande locale. De plus, les échanges mondiaux de TiO₂ sont limités, avec moins de 300 000 tonnes échangées sur une production annuelle de 6,8 à 7,2 millions de tonnes, essentiellement captive des demandes régionales.





L'imposition de ces droits entraînera une augmentation des coûts de production du TiO₂ en Europe, affectant particulièrement les petites entreprises qui ne pourront ni absorber ni répercuter ces hausses de coûts. Cela créera une distorsion de concurrence, désavantagant les fabricants européens par rapport à ceux des pays tiers importateurs de TiO₂ chinois.

Il faudra s'attendre aussi à une augmentation des importations hors UE, une réduction de la production de peintures en Europe, et potentiellement des fermetures de lignes de production et de sites, entraînant des pertes d'emplois.

La Fipec, soutenue par certains de ses adhérents, a mené plusieurs actions pour contrer cette menace. Au niveau national : sensibilisation du cabinet du ministre de l'Industrie, lettres aux autorités compétentes, tribune dans la presse professionnelle, communiqué de presse conjoint avec CEPE, et rencontres avec les cabinets ministériels. Au niveau européen : auditions avec le service des instruments de défense commerciale de la Commission européenne.



CEPE et la Fipec exhortent les Etats membres à rejeter les droits antidumping sur le TiO₂

Ces droits supplémentaires sur les importations chinoises nuiront directement à la compétitivité de l'industrie européenne de la peinture et des encres

Paris, le 21 novembre 2024, CEPE et la Fipec exhortent les Etats membres à rejeter la proposition¹ de la Commission européenne (CE) visant à imposer des droits antidumping sur les importations de dioxyde de titane (TiO₂) en provenance de Chine. Matière première clé pour les fabricants de revêtements et d'encres, il représente jusqu'à 40 % du coût des matières premières et 20 % du coût du produit fini. Ces droits menacent directement la viabilité du secteur européen des peintures et des encres, dont le chiffre d'affaires est estimé à 33 milliards d'euros et qui emploie près de 150.000 personnes. En juillet dernier, la CE a imposé des droits provisoires, qui s'échelonnent de 11 à 40%, sur ces importations pour une durée de six mois et les Etats membres voteront sur leur maintien la semaine prochaine.

« Si les Etats membres confirmaient cette proposition, cela aurait un impact important sur le secteur des peintures, l'un des plus grands utilisateurs de TiO₂ », déclare Christel Davidson, Directrice générale de CEPE. « La Commission adopte une approche à court terme de la compétitivité de l'Union européenne. Nous craignons que l'impact de ces droits, en particulier sur les PME et les industries connexes telles que celles de la construction ou d'autres comme celles du papier et de la cosmétique, outrepassent de loin l'avantage temporaire dont les fabricants européens de TiO₂ bénéficieraient ».

« Les fournisseurs européens de TiO₂ sont actuellement incapables de répondre à la demande de l'industrie européenne et les importations en provenance de Chine sont donc difficilement substituables. En outre, les fabricants européens de peintures se retrouveront dans une situation concurrentielle désavantageuse par rapport à ceux d'autres régions du monde, qui pourront continuer à s'approvisionner en TiO₂ en Chine à des prix inférieurs et exporter leurs peintures et encres sur le marché européen », complète Gilles Richard, Délégué Général de la Fipec.

CEPE et la Fipec sont également préoccupés par l'accès aux marchés internationaux de leurs adhérents. La hausse de leurs coûts les rendra moins compétitifs sur la scène mondiale, réduisant ainsi leurs exportations et menaçant leur position. Les investissements deviendront moins attractifs en Europe, ce qui se répercutera directement sur les fournisseurs européens de TiO₂. L'effet inverse sera obtenu, alors que l'objectif est de protéger les Européens d'une concurrence étrangère déloyale. **Nous appelons les Etats membres à analyser attentivement la situation et à voter contre la décision de la CE d'imposer ces droits.**

1. Proposition de la Commission européenne de l'Industrie des Peintures, des Encres d'Impression et des Encres relatives aux importations de dioxyde de titane en provenance de Chine. En tant que membre de l'Union européenne, CEPE échange avec la Commission européenne et soutient l'élaboration de propositions visant à un avenir plus compétitif.

Le Fipec représente, en France, le secteur des industries peintures, enduits, vernis, encres, couleurs, colles, adhésifs, résines et mastics. Elle réunit 5 syndicats membres : AFCALE (Couleurs pour artistes), AFICAM (Colles, mastics et adhésifs), AFEI (Encres d'imprimerie), SIPEV (Peintures, enduits et vernis) et SINFORS (Résines). Près de 150 entreprises, pour un chiffre d'affaires global de 5,2 milliards d'euros et 20 000 emplois directs sur l'ensemble du territoire.

Le combat contre les mesures antidumping sur le TiO₂ n'est pas terminé. Nous prévoyons de reprendre contact avec la Commission européenne à l'occasion du premier anniversaire de la mise en place des droits. Nous surveillons également l'évolution des prix des matières premières, qui ont déjà augmenté comme prévu. Malgré ces mesures, la fermeture d'un site de production européen, début 2025, a été une mauvaise surprise pour les producteurs de peintures, soulignant l'urgence de trouver une solution équilibrée et montrant la fragilité des mesures antidumping.

UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EN PLEINE TRANSFORMATION

CONTEXTE

En 2024, les nouvelles exigences réglementaires européennes, issues du *Green Deal*, programme de la Commission européenne, ont nécessité une adaptation rapide des entreprises. L'un des objectifs majeurs a été d'analyser les impacts de ces évolutions pour les secteurs de la Fipec et d'identifier les actions concrètes à mener pour accompagner les mises en conformité, tout en maintenant l'activité. Les modifications de réglementations comme le CLP, la Sécurité Générale des Produits, s'ajoutant aux mises à jour régulières des réglementations sur les substances et produits (restrictions REACH, ATP du CLP, etc.), ont imposé une évolution des pratiques industrielles pour s'adapter aux nouvelles exigences.

Dans ce contexte, la Fipec a organisé des réunions de commissions et groupes de travail pour partager les conséquences de ces réglementations sur ses industriels. L'objectif était d'identifier les actions à mettre en place pour aider les entreprises à gérer efficacement les transitions réglementaires et ainsi formuler des recommandations et bonnes pratiques.

ENJEUX

Les secteurs des formulateurs sont confrontés à des défis complexes. Les producteurs doivent, pour se conformer à ces nouvelles dispositions, adapter rapidement leurs processus de production, notamment lorsque les substances concernées sont clés (cas des dérivés d'oxirane, du talc et des huiles minérales pour certaines technologies d'encre) car les alternatives appropriées aux usages considérés ne sont pas encore au point.

Un sujet d'importance pour permettre ces mises en œuvre et accompagner les transitions vers des pratiques plus durables, est la définition des périodes de transition. Elles doivent être suffisantes pour permettre les mises en conformité et la recherche de solutions appropriées.



MESURES PRISES

La Fipéc a pris plusieurs initiatives pour accompagner ses adhérents dans la mise en œuvre des nouvelles réglementations. Voici quelques actions clés :

Révision du règlement CLP sur les dérivés d'oxirane

L'année 2024 a été marquée par une attention particulière portée à la révision du règlement CLP, notamment sur la question du délai de mise en conformité des changements de classification des dérivés d'oxirane survenus brusquement. L'évolution par autotaxonomie de ces substances, comme CMR (cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction), a généré de nouveaux défis pour les adhérents. La Fipéc a facilité le dialogue avec les autorités compétentes pour mieux identifier les leviers clés au sein des processus réglementaires sur l'évaluation des substances autotaxonomiques et ainsi apporter davantage de prévisibilité aux industriels. La Fipéc a tenu informé ses membres de ses travaux sur le sujet au travers de webinaires et réunions de travail. Elle a également élargi sa veille réglementaire à d'autres processus réglementaires.

Révision du règlement REACh et substitution des substances.

La Fipéc a continué de souligner l'importance d'intégrer une étape d'analyse des alternatives dès le début des processus réglementaires, y compris celui de REACh. Ceci permettra de mieux prendre en compte les contraintes des utilisateurs en aval.

Microplastiques et granulés plastiques.

Dans le cadre de la restriction REACh sur les microplastiques (microparticules de polymère synthétique), la Fipéc a maintenu un suivi de l'actualité réglementaire pour accompagner la mise en œuvre. La Task Force Microplastiques Fipéc a également analysé les travaux en cours des granulés plastiques, en comparaison avec les mesures en vigueur en France. Portant la voix de ses membres, la Fipéc insiste sur la nécessaire cohérence entre réglementations européenne et nationale.

PFAS – Substances per- et polyfluoroalkylées

La Fipéc a suivi l'actualité réglementaire sur les PFAS et l'a relayée à ses membres. Les commissions techniques Fipéc encouragent, lorsque cela est possible, la substitution de ces substances. En parallèle, la Fipéc a répondu aux demandes des autorités.

Air intérieur pour les Produits de construction : vers des classes d'émission au niveau européen

Animant le Groupe de Travail Sanitaire de l'AIMCC et participant au Groupe technique sur les Substances dangereuses de Construction Products Europe (CPE), en tant que co-président, la Fipéc est active depuis 2024 dans les travaux européens relatifs à la qualité de l'air intérieur et plus précisément aux futures classes d'émission pour les produits de construction. L'objectif : travailler à la mise en place d'euroclasses pertinentes pour la protection de la santé, faisables opérationnellement et parlantes pour les utilisateurs de ces euroclasses (dont les architectes).

Règlement sur la Sécurité Générale des Produits

En 2024, la Fipéc a accompagné ses adhérents pour faciliter la mise en conformité du nouveau règlement sur la Sécurité Générale des Produits. En lien avec le MEDEF, elle a participé à des travaux de clarification pour faciliter que les obligations soient bien comprises et appliquées dans les entreprises concernées.

Exemples de POP – Polluants organiques persistants : les PCB

Concernant les seuils de polychlorobiphényles (PCB), la Fipéc a travaillé auprès de sa fédération européenne Cepe pour expliquer l'impact considérable qu'auraient les seuils très bas initialement proposés pour les traces de PCB dans les pigments pour ses secteurs. Ce dialogue constant aux côtés des fédérations partenaires de l'aval de la chaîne d'approvisionnement avec les autorités, était indispensable pour montrer l'enjeu de la problématique.

Sécurité des jouets

La Fipéc reste mobilisée sur ce sujet auprès de ces fédérations partenaires. Elle poursuit ses échanges avec la FJP (Fédération Française des Industries Jouet-Puériculture) pour suivre les évolutions réglementaires européennes sur le sujet.

INFORMER ET MOBILISER SUR LA RÉGLEMENTATION DES PRODUITS

Face à l'importance des enjeux (santé, environnement, compétitivité), à la complexité croissante des nouveaux textes réglementaires, et aux défis de leurs mises en œuvre, la Fipec s'est fortement mobilisée pour accompagner ses adhérents, anticiper les évolutions, structurer les positions sectorielles et faire entendre la voix des industries de formulation auprès des autorités.

L'action visait à répondre à un double objectif : permettre aux adhérents de mieux appréhender les problématiques dans la mise en œuvre des nouvelles réglementations et défendre leurs intérêts à chaque niveau du dialogue institutionnel (national, européen, interprofessionnel). Cette approche reposait sur un travail collectif, étroitement articulé avec les fédérations européennes (CEPE, CPE, FEICA), les partenaires nationaux (FMB, AIMCC, SNMI, FHER, France Industrie) et les autorités tant françaises qu'européennes (ANSES, DGT, DGPR, DGCCRF, Commission européenne).

Les thématiques traitées ont été nombreuses (restriction REACH, CLP), certaines remettant en cause tout une typologie de produits, comme cela était le cas pour le sujet des dérivés d'oxirane et de l'interdiction des huiles minérales. Une fois les thématiques analysées, l'enjeu était de clarifier

les textes, notamment via le développement de FAQ ou encore de guides devant paraître en 2025 (Règlement sur la Sécurité Générales des Produits).

Deux grandes journées de Commissions Produits et Biocides ont permis de réunir au total plus de 100 participants à chaque fois autour des sujets réglementaires clés. Cette dynamique collective s'est poursuivie avec deux webinaires ciblés, plusieurs réunions *ad hoc* sur l'air intérieur et l'écolabel et une série de supports de communication conçus pour vulgariser les dossiers complexes : film sur le Certibiocides, page dédiée à certains sujets, présentations partagées, etc. Trois conférences ont permis de valoriser les positions portées par la Fipec à l'ETCC, au Congrès Biocides et à la Journée CLP des autorités françaises.

Le soutien aux membres s'est concrétisé par les mises en œuvre de

la Charte FMB-Fipec (ATP21,

axes pour les bonnes pratiques, interviews...)

la coordination des groupes de travail et les contributions aux instances nationales et européennes.

Par ailleurs, les adhérents se sont vus proposer une



formation Sogefi sur les FDS (Fiches de données de sécurité). En 2024, l'approche collective et technique de la Fipec a été largement reconnue, tant par les institutions que par les filières partenaires.

HUILES MINÉRALES DANS LES ENCRES : UNE ÉCOLE DE PERSÉVÉRANCE POUR LES DOSSIERS AU LONG COURT

La problématique des périmètres et seuils de l'interdiction :

Fixés par l'arrêté du 13 avril 2022 relatif à l'article 112 de la loi Agec, les seuils établis pour les huiles minérales dans les encres sont tels qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de méthode d'analyse sélective et de routine garantissant la conformité réglementaire. Et cela pose, par conséquent, la question des contrôles : comment garantir et contrôler la conformité quand on ne peut pas mesurer de tels niveaux ?

Cette interdiction entraîne une insécurité juridique pour nos industries et les filières associées. Elle menace la capacité d'approvisionnement du marché français en impression graphique, presse écrite comprise.

Depuis 2018, les industriels des encres d'imprimerie ont entrepris des travaux pour identifier des solutions de substitution aux encres à base d'huiles minérales. Pourtant, là aussi, la conformité à l'arrêté ne peut être démontrée facilement.



Au-delà du blocage pour la mise en œuvre du texte, les effets économiques de la mesure sont importants dans un contexte de repli du secteur.

Dans la perspective de l'impasse générée par la seconde échéance de l'interdiction des Huiles minérales dans les encres d'imprimerie (en vigueur au 1^{er} janvier 2025), la Fipec a multiplié les actions pour trouver une issue.

Le début de l'année a été marqué par la fin du volet juridique du dossier avec les conclusions



défavorables du recours administratif au Conseil d'État mené avec l'UNIIC et les 3 syndicats de la presse, Alliance Presse, FNPS et SEPM.

Fin mai, les conclusions de la note d'appui scientifique et technique de l'ANSES pour laquelle nous avons été auditionnés avec l'UNIIC sur le dossier sont venues changer la donne. Sur la base de ces conclusions, nous avons pu reprendre nos échanges avec l'administration pour envisager une solution à l'impasse.

À l'automne, nous avons rappelé aux utilisateurs en aval l'impossibilité de confirmer l'absence d'huiles minérales dans une lettre co-signée par un grand nombre de fédérations.

L'ensemble de ce dossier a été travaillé tout au long de l'année en collaboration avec les fédérations partenaires en filière ainsi qu'avec la fédération européenne de l'Afei, Eupia.

La page de ce dossier n'est pas aujourd'hui refermée et les actions se poursuivent dans une relation de confiance et de co-construction avec l'administration et l'exécutif.

- Arrêté du 13 avril 2022 précisant les substances contenues dans les huiles minérales dont l'utilisation est interdite sur les emballages et pour les impressions à destination du public
- Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

FRANCE
INDUSTRIE

EuPIA



AFEI
ASSOCIATION DES FABRICANTS
D'ENCRE D'IMPRIMERIE



Syndicat national
de l'édition

fipec

RAPPORT D'ACTIVITÉ

INVESTIR LE TERRAIN DES AFFAIRES PUBLIQUES EUROPÉENNES

CONTEXTE

L'Union européenne (UE) s'est progressivement imposée comme une puissance réglementaire majeure. Texte capital, le traité de Lisbonne, (en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2009) a profondément modifié son fonctionnement en renforçant les pouvoirs de la Commission européenne. Il a notamment introduit les actes délégués et les actes d'exécution (articles 290 et 291 TFUE). Ces deux dispositions permettent à la Commission de prendre des mesures non-législatives pour compléter ou modifier des éléments non essentiels des actes législatifs, sous le contrôle du Parlement et du Conseil. Cela a consolidé son importance dans la mise en œuvre des politiques européennes. Dès lors, la Commission joue un rôle clé dans le processus réglementaire. Elle est seule habilitée à proposer des actes législatifs (directives ou règlements). « Gardienne des traités », elle veille à leur application correcte dans tous les États membres. Enfin, elle représente l'intérêt général européen, notamment dans les domaines économiques comme la concurrence ou les aides d'État.

ENJEUX

L'exécutif européen produit un ensemble de mesures ayant une forte incidence sur les activités de nos adhérents. Pour certaines de leurs activités, près de 90 % des réglementations ont une origine communautaire.

MESURES PRISES

Face à ce constat, adhérer à nos fédérations européennes CEPE (avec EuACA et EuPIA) et FEICA ne se discute pas, leur action étant nourrie et insufflée par les associations nationales et les entreprises adhérentes.

Il est apparu essentiel de compléter ce champ d'activité en investissant, plus directement, le terrain des affaires publiques européennes. La décision législative et sa concrétisation européenne sont en effet nourries par l'influence des États-membres. En la matière la France souhaite conserver une voix forte. La décision législative et sa concrétisation européenne sont en effet nourries par l'influence des États-membres. En la matière la France souhaite conserver une voix forte. Nous avons, dès lors, élargi notre champ d'actions pour porter nos enjeux à l'échelle européenne. En juin, appuyés par l'équipe Europe du Medef, nous avons rencontré des membres de la DG Envi et de la DG Grow de la Commission et nos confrères d'organismes de notre écosystème pour présenter nos enjeux. Conscients que la décision à l'échelle de l'Union se construit sur la position des États, cette nouvelle dimension ne se cantonne pas à ces premiers rendez-vous bruxellois. Elle se traduit davantage par une vision plus large intégrant les échanges avec les cabinets ministériels, les Directions Générales des Entreprises et du Trésor au sein du ministère de l'Économie sans négliger le Secrétariat Général des Affaires européennes et la représentation permanente de la France auprès de l'UE. Nous poursuivons, depuis, ces actions en cohérence et appui avec nos fédérations européennes.





LE RÔLE CLÉ DES ASSOCIATIONS NATIONALES DANS LES SUJETS EUROPÉENS

Les polychlorobiphényles (PCB), sont encadrés au niveau international par la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP), qui est mise en œuvre dans la réglementation européenne. On les retrouve à l'état de traces dans certains pigments organiques utilisés par de nombreuses industries (notamment les peintures, encres et couleurs pour artistes). En effet, bien qu'involontaire, leur présence est inhérente à la production de pigments.

EXEMPLE DU PROJET D'INTERDICTION DES PCB DANS LES PIGMENTS

En novembre 2023, la Commission européenne avait proposé de fixer un seuil maximum de présence des PCB à 0,1 ppm. Ce seuil, ni atteignable ni mesurable dans des peintures ou des encres par des méthodes standards de routine, excluait, de fait, de nombreux pigments, composants clés des produits de nos secteurs des peintures et des encres.

CEPE avait mené une estimation des impacts : les couleurs les plus utilisées (rouge, orange, jaune, vert, violet) auraient été affectées. Le drapeau européen serait devenu gris et ses étoiles, blanches. Le rouge spécifique utilisé pour les pompiers ou les extincteurs (RAL 3000) aurait disparu. La couleur verte usuellement utilisée pour les labels environnementaux n'étant obtenue qu'à partir de pigments verts, aurait dû être substituée. Sur le plan économique, le projet de mesure mettait en péril l'activité des fabricants de pigments en Europe en perturbant les chaînes d'approvisionnement. La production aurait, sans doute, été délocalisée en dehors de l'Union Européenne, augmentant possiblement la présence de PCB et l'empreinte environnementale globale.

En réaction, CEPE et les organisations européenne des pigments, ETAD et Eurocolour, ont proposé la conduite d'une étude d'impact et des seuils plus atteignables pour la filière. Afin de travailler en filière, la Fipec s'est alliée, en France, à d'autres organisations professionnelles (comme Adechim) également concernées pour faire part de l'enjeu à nos pouvoirs publics.

Cette logique de dialogue ouvert et constructif avec les décideurs publics, en direct à Bruxelles, comme en appui pour l'effet ricochet, de notre côté reposait un argumentaire technique solide pour illustrer les conséquences pratiques et économiques de ce projet réglementaire.



Finalement, en juin, la Commission a proposé une dérogation pour les pigments organiques et un seuil relevé pour les 3 ans à venir à 25 ppm.

Si les sujets réglementaires apparaissent « purement » européens, les associations nationales conservent un rôle crucial d'explication et de plaidoyer auprès des administrations de leur pays pour que celles-ci puissent relayer les messages en appui à leurs fédérations européennes.



CONTACT ALIMENTAIRE : ACCOMPAGNER LES FILIÈRES FACE À UNE PRESSION RÉGLEMENTAIRE CROISSANTE

CONTEXTE

La question du contact alimentaire est un sujet clé de l'agenda réglementaire européen, avec des évolutions notables en 2024. Ces changements viennent renforcer les exigences existantes, notamment en ce qui concerne les produits utilisés pour les emballages alimentaires, tels que les encres, colles et revêtements. Parmi les développements récents, le nouveau règlement européen sur les bisphénols, publié fin 2024 et applicable à partir de 2025, élargit considérablement son champ d'application. Ce texte inclut désormais non seulement le bisphénol A, mais aussi ses dérivés et autres bisphénols, augmentant ainsi les contraintes pour les secteurs des encres, colles et revêtements. Cette évolution réglementaire impose des ajustements significatifs pour les entreprises de ces secteurs afin de garantir la conformité de leurs produits aux nouvelles normes. Par ailleurs, l'évolution du règlement (UE) n° 10/2011 sur les plastiques en contact alimentaire, bien qu'il ne concerne pas directement les produits de nos adhérents, renvoie à d'autres textes législatifs ou à des règles nationales qui peuvent avoir un impact sur leurs produits. Cette évolution législative nécessite une vigilance accrue de la part des entreprises pour rester conformes à toutes les normes en vigueur. Un autre facteur de pression provient des attentes croissantes de l'aval de la chaîne d'approvisionnement. Ces derniers ont besoin des déclarations de conformité (cas des huiles minérales, par exemple), afin de garantir que les produits commercialisés ne contiennent pas de substances indésirables au seuil réglementé.

ENJEUX

Le sujet du contact alimentaire concerne plusieurs syndicats de la Fipec : l'AFEI (encres), l'Aficam (colles et adhésifs), et le Sipev (peintures et vernis). Cela implique une gestion transversale des enjeux, car plusieurs aspects sont à prendre en compte. D'abord, l'interprétation et l'application des textes techniques sont complexes et évolutives. Les entreprises doivent être capables de s'adapter rapidement aux nouvelles exigences réglementaires, ce qui nécessite une expertise et une veille constante.

Les adhérents de la Fipec doivent également anticiper les évolutions réglementaires sur plusieurs années, notamment avec les échéances fixées pour les bisphénols entre 2025 et 2027. Cela engendre une pression sur les entreprises, qui doivent se conformer à des exigences toujours plus strictes tout en préservant la compétitivité de leurs produits.

Pour les sociétés, la gestion des relations avec les clients industriels constitue également un enjeu majeur. Les attentes concernant la conformité, notamment l'absence d'huiles minérales, se multiplient. Les entreprises doivent être en mesure de répondre à ces demandes tout en garantissant la traçabilité et la sécurité des produits, ce qui implique une organisation et des processus internes robustes. Les adhérents doivent ainsi naviguer dans un cadre réglementaire complexe, où la transparence et la sécurisation de la filière sont essentielles pour mettre en conformité les produits et préserver la confiance des utilisateurs.



MESURES PRISES

La Fipec a pris plusieurs mesures pour accompagner ses adhérents face à ces défis réglementaires croissants. En 2024, elle a assuré un suivi actif de ces sujets, en diffusant des informations ciblées via *Le 42* et en organisant des commissions de travail. Un webinaire interfédération a été organisé le 1^{er} juillet, réunissant les fédérations partenaires telles que l'ANIA et ELIPSO, pour échanger sur les problématiques de la situation générée par l'interdiction des huiles minérales dans les encres.

La Fipec a également participé au séminaire *Food Contact*, qui a permis d'échanger directement avec les autorités sur les enjeux liés aux matériaux en contact alimentaire. Ce séminaire a été l'occasion de clarifier certains points de réglementation et de renforcer les liens entre les différents acteurs du secteur. En outre, la Fipec a contribué à des groupes de travail européens, notamment pour discuter des matériaux en contact alimentaire et de l'optimisation des processus de conformité.

En janvier 2025, la Fipec a participé à Ligépack (International Group for the Prevention of Contaminants in the Food Industry), avec un focus spécifique sur les encres et les difficultés persistantes liées à la réglementation des huiles minérales. Cette participation vise à continuer de défendre les intérêts des entreprises et à explorer des solutions concrètes face à ces enjeux réglementaires.



LES MATÉRIAUX À LA LOUPE

Les matériaux multicouches, en particulier, sont sous surveillance renforcée. Les encres d'impression, les colles et les revêtements sont directement concernés par ces nouvelles exigences réglementaires.

L'attention des autorités sanitaires, ainsi que celle des clients finaux, se concentre sur ces matériaux, car ils peuvent être en contact direct avec des aliments.

La sécurisation de ces usages devient donc une priorité stratégique pour nos adhérents, qui doivent mettre en place des procédures rigoureuses pour garantir que leurs produits respectent les normes de sécurité.

2024

DÉCARBONATION ET PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE : LA FIPEC ACCOMPAGNE LA VOIE DU BIOSOURCÉ DURABLE

CONTEXTE

La Fipec a identifié de longue date les produits biosourcés comme un levier stratégique de décarbonation de la filière aval. La Fipec a d'ailleurs inscrit l'accélération du déploiement des produits biosourcés dans un projet structurant des contrats stratégiques de filières Chimie et Matériaux et Industries pour la Construction, qui a été renouvelé pour la période 2024-2027.

La Fipec a traduit cet engagement par différentes actions, telles que la publication d'un référentiel du Sipev sur les peintures, lasures et vernis biosourcés en 2022 puis la réalisation en 2023 d'une étude comparative des analyses de cycle de vie (ACV) de peintures et lasures biosourcées par rapport à leurs équivalents pétrosourcés. Les résultats de cette étude ont démontré un bénéfice environnemental des peintures biosourcées sur plusieurs critères d'ACV, en particulier sur le changement climatique.

En 2024, la Fipec a poursuivi ses actions pour promouvoir les bénéfices environnementaux des produits biosourcés et encadrer de façon volontaire son intégration dans des démarches de certification environnementale reconnues pour les peintures et vernis.

ENJEUX

Les adhérents de la Fipec qui fabriquent et commercialisent des produits biosourcés sont confrontés à différents défis. Certains de ces défis sont d'ordre technique dans le sens où les services de recherche et développement reformulent pour fabriquer des produits biosourcés aux performances au moins équivalentes à celles des produits conventionnels tout en ménageant un équilibre pour que leurs prix restent compétitifs par rapport à leurs équivalents pétrosourcés.

En revanche, la Fipec accompagne ses adhérents sur des défis qui peuvent être relevés collectivement : la connaissance, ou plutôt la méconnaissance, de ce qu'est un produit biosourcé pour le grand public et pour certains professionnels, la mise en place de règles communes pour identifier ce qu'on peut appeler un produit biosourcé, la vérification du bénéfice environnemental des produits biosourcés et la façon de communiquer de façon loyale sur le caractère biosourcé de ces produits.

Outre le référentiel du Sipev de 2022 et l'étude comparative de 2023, la Fipec a participé aux travaux du Guide des Allégations Environnementales du Conseil National de la Consommation, dont l'une des fiches pratiques est dédiée à l'allégation « biosourcé ». Le cadre législatif des allégations environnementales est un sujet d'autant plus d'actualité que de nouvelles directives européennes vont modifier la manière de construire et de justifier une allégation environnementale, dont l'allégation biosourcé.



MESURES PRISES

La Fipec a contribué à plusieurs travaux de l'ADEME relatifs aux produits biosourcés en 2024. Le président de la Commission Environnement de la Fipec et le président de l'AFICAM, ont été auditionnés en mars 2024 dans le cadre d'une étude de l'ADEME sur les marchés des produits biosourcés et en particulier pour commenter des fiches respectivement relatives aux peintures biosourcées et aux colles et adhésifs biosourcés.

Par ailleurs, la Fipec a décidé de participer à de nouveaux travaux de normalisation de l'AFNOR, qui a réactivé sa commission X85A dédiée aux produits biosourcés. La Fipec a participé à plusieurs réunions de travail en 2024, dédiées aux travaux européens de révision de la norme NF EN 16640 du Comité européen de normalisation (CEN). Cette norme intéresse tout particulièrement les adhérents du Sipev dans le sens où elle est recommandée par son référentiel pour évaluer la teneur en biomasse d'une peinture, d'une lasure ou d'un vernis biosourcés.

En décembre 2024, le Président de la commission Environnement, a également été auditionné au titre de la Fipec dans le cadre de l'actualisation d'un guide de l'ADEME sur les produits biosourcés



durables à destination des acheteurs publics et privés. Six adhérents fabricants des produits biosourcés ont contribué à la mise à jour de ce guide en apportant leurs témoignages et leurs retours d'expérience opérationnels.

Dans le cadre de sa participation active aux travaux de révision du référentiel Ecolabel européen des peintures et vernis d'intérieur et d'extérieur, la Fipec a proposé la création d'un critère optionnel qui encadrerait les conditions d'utilisation de l'allégation « biosourcé » pour les peintures certifiées, à l'instar de ce qui existe pour l'Ecolabel européen des lubrifiants. Ces conditions correspondraient à un seuil minimum de 20 % de contenu biosourcé selon la norme NF EN 16640 précédemment citée. Cette proposition soutenue par l'ADEME et relayée par le ministère de la transition écologique au titre de la France a été rejetée par le centre commun de recherche de la Commission européenne, qui a jugé que le bénéfice environnemental des peintures biosourcées était insuffisamment démontré. Des avancées ont été obtenues par la Fipec tout au long des trois cycles de concertation en 2024 et début 2025, en matière de seuils pour les composés organiques volatils et de limitation de certaines substances

dangereuses, pour tenir compte des réalités techniques et économiques sans compromettre pour autant l'ambition plus élevée de cet Ecolabel par rapport au référentiel actuel.

La Fipec et les adhérents du Sipev en particulier comptent poursuivre leurs travaux relatifs à un critère biosourcé volontaire dans le cadre de la révision d'une autre certification environnementale prépondérante pour les peintures et les vernis, le NF Environnement 130 développé par l'AFNOR. Ils se poursuivront en 2025.



SALON EUROCOAT : UNE MISE EN LUMIÈRE DES PEINTURES BIOSOURCÉES



L'année 2024 a aussi été marquée par la prise de parole de la Fipec lors du salon Eurocoat.

À cette occasion, ont été présentés le référentiel du Sipev sur les peintures, lasures et vernis biosourcés à un large public, ainsi que les résultats de l'étude comparative sur les analyses de cycle de vie des peintures et lasures biosourcées démontrant le bénéfice environnemental de ces produits. Cette présentation s'est suivie d'échanges avec la salle sur les allégations environnementales et les défis d'approvisionnement en matière biosourcées pour la filière.

LA PERCEPTION DES PRODUITS BIOSOURCÉS

Tous les deux ans, l'Association Chimie du Végétal mène une étude sur la perception qu'ont les Français des produits biosourcés. La dernière enquête montre que, bien que ce terme demeure peu connu du grand public, il bénéficie d'un fort capital de confiance (84 % des personnes interrogées ont une bonne image des produits biosourcés). L'étude met en évidence l'importance d'une meilleure communication en aval, afin d'éviter que les consommateurs ne se fassent de fausses idées sur ces produits, ce qui pourrait entraîner une déception.



PARTICIPATION A LA JOURNÉE TECHNIQUE DE L'AFTPVA ÎLE-DE-FRANCE



En février 2025, la Fipec est intervenue dans le cadre de la journée technique de l'AFTPVA Île-de-France, une occasion de sensibiliser les acteurs aux enjeux économiques et environnementaux de la réglementation.

Dans un contexte de hausse continue du coût de gestion des déchets, la régulation par les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) et la montée en puissance des écolabels jouent un rôle de plus en plus structurant.

La Fipec a présenté les grands enjeux des REP, notamment les mécanismes d'éco-modulation qui incitent à concevoir des produits plus faciles à recycler.



COLLABORER POUR MIEUX TRIER ET MIEUX GÉRER LES DÉCHETS

LA SIGNALÉTIQUE DE TRI DDS

La loi Anti-gaspillage et économie circulaire (AGEC) a créé une obligation d'information du consommateur sur les modalités de tri de certains produits et emballages assujettis à une filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) et accessibles aux particuliers. Contrairement à la plupart des filières préexistantes à cette loi, les catégories 3 à 10 de la filière REP des produits chimiques ou déchets diffus spécifiques dite DDS n'ont pas de signalétique de tri officielle. De ce fait, les peintures, enduits, lasures, colles, adhésifs et résines synthétiques parmi d'autres produits dans ces catégories ne peuvent pas appliquer cette obligation de façon harmonisée.

Cette situation est due au refus par les pouvoirs publics des propositions de signalétique de tri formulées par l'éco-organisme EcoDDS en 2021, notamment au titre qu'elles n'étaient pas harmonisées avec les autres signalétiques existantes. Dès 2022, la Fipec a proposé un format de signalétique de tri aux pouvoirs publics mais qui n'avait pas été officiellement reconnu.

Début 2024, le ministère de la transition écologique a manifesté la volonté de publier un arrêté ministériel qui fixerait une signalétique de

tri obligatoire pour les catégories 3 à 10 de la REP DDS en réponse, la Fipec a souhaité accompagner la décision publique par la suggestion de signalétiques. Au terme de quatre mois de travaux, le groupe de travail Emballages de la Fipec a transmis au ministère des propositions plus travaillées avec des déclinaisons génériques et spécifiques à des couples produit-emballage.

À la fin de l'été 2024, l'administration a répondu à la Fipec dans un courrier autorisant les entreprises à utiliser la signalétique de tri pour les catégories 3 à 10 de la REP DDS mais dans des conditions qui n'étaient pas pleinement satisfaisantes, et notamment en l'absence d'un arrêté qui sécuriserait les entreprises dans leur utilisation pérenne de cette signalétique de tri. La Fipec a adressé un courrier commun avec d'autres fédérations étant partie prenante de la REP DDS, la Fédération des Magasins de Bricolage (FMB), la Fédération de l'Hygiène et de l'Entretien Responsable (FHER) et la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) pour répondre à l'administration en septembre 2024 pour porter les demandes des metteurs en marché.



En janvier 2025, à l'administration a rencontré la Fipec et les autres fédérations pour leur annoncer qu'un arrêté ministériel ne serait finalement pas pris et que l'autonomie serait laissée aux acteurs économiques pour déployer la signalétique de tri sur ces catégories de la REP DDS. Au cours de l'année 2025, des recommandations seront rédigées par la Fipec et les autres fédérations puis proposées à l'administration afin d'accompagner les entreprises sur la mise en œuvre volontaire de la signalétique de tri.



NOUVELLE FILIÈRE REP DES EMBALLAGES PROFESSIONNELS

La loi AGEC a transposé en droit français une disposition de la directive emballages et déchets d'emballages visant à ce que tous les emballages mis sur le marché dans l'Union européenne soient assujettis à une filière de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) d'ici le 1^{er} janvier 2025.

En France, cette disposition se traduit par la création d'une nouvelle filière REP des emballages professionnels, qui complétera les filières existantes assujettissant des emballages (REP Emballages ménagers, REP Produits chimiques et REP Produits et matériaux de construction pour le secteur du bâtiment).

La création de cette filière REP des emballages professionnels s'accompagne de nouveaux défis pour les adhérents des syndicats de la Fipec, en matière de traçabilité des emballages, de nouvelles écocontributions ainsi que d'objectifs de réemploi et de recyclage. Ces défis sont d'autant plus ardues à relever que le périmètre exact des emballages assujettis, la définition du producteur selon les types d'emballages (emballages primaires, emballages de transport, etc.) ou encore le fonctionnement financier et/ou opérationnel de la filière ne sont pas encore connus, en l'absence des textes d'application de cet article de la loi AGEC.

La Fipec a pour objectifs d'accompagner les entreprises pour identifier leurs nouvelles obligations et en particulier les informations sur les emballages qu'elles devront déclarer à un éco-organisme et

les écocontributions dont elles devront s'acquitter lorsque cette filière REP sera lancée.

En 2023, la Fipec a participé à l'étude de préfiguration de la filière REP des emballages professionnels, alors nommée REP Emballages industriels et commerciaux (EIC) dont le rapport a été publié début 2024.

Afin d'accompagner au mieux ses adhérents par rapport à cette nouvelle filière ainsi que dans la mise en œuvre d'une autre obligation de la loi AGEC, relative à une déclaration annuelle des emballages réemployés mis sur le marché français, la Fipec s'est rapprochée de Twiice avec la signature d'une convention de partenariat début 2024.

Structure créée spécifiquement pour candidater comme éco-organisme de la filière REP des emballages professionnels, Twiice a mis en place un certain nombre de services et d'outils pour faciliter la déclaration des emballages réemployés qui ne figurent pas encore dans le périmètre des filières REP existantes. Les adhérents des syndicats de la Fipec ont bénéficié d'un accès privilégié à ces services, via une plateforme de déclaration. Par ailleurs, un webinar a été organisé avec Twiice à l'été 2024 pour informer les adhérents sur les modalités d'organisation connues et pressenties de la filière REP des emballages professionnels.



twiice



L'APPEL A PROJETS ADEME SUR L'ÉLABORATION DE FEUILLES DE ROUTE 3R DES EMBALLAGES À USAGE UNIQUE

L'article 7 de la loi AGEC et son décret d'application prévoient que la France mette fin à la mise sur le marché des emballages en plastique à usage unique d'ici 2040. La mise en œuvre de cet article se traduit par une stratégie 3R (réduction, réemploi/réutilisation, recyclage) de ces emballages plastiques à usage unique. Cette stratégie doit faire l'objet de déclinaisons par des feuilles de route 3R sectorielles par les fédérations professionnelles.

À l'automne 2024, l'ADEME a lancé un appel à projets pour accompagner les fédérations professionnelles dans l'élaboration de ces feuilles de route 3R. La structure d'une feuille de route est encadrée par un cahier des charges de l'ADEME. Ces travaux requièrent un diagnostic des couples emballage/produit avec des données quantitatives, un benchmark des solutions 3R existantes, une analyse de faisabilité incluant l'évaluation des potentiels 3R, et enfin l'élaboration de la feuille de route à proprement parler incluant un plan d'action.

La loi AGEC a créé de nombreuses obligations nouvelles pour les fabricants de produits emballés, certaines au travers des cahiers des charges des filières REP comme précédemment citées, et d'autres en matière d'objectifs spécifiques de réemploi, de recyclage voire d'information au consommateur. Ce cadre



législatif va être amené à évoluer prochainement avec la mise en application de dispositions du règlement Emballages et déchets d'emballages (Packaging and Packaging Waste Regulation ou PPWR en anglais), qui modifient des dispositions françaises existantes et instaurent notamment des critères de conception des emballages en vue de leur recyclage.

Pour toutes ces raisons, le Conseil d'administration de la Fipec a validé la poursuite des travaux relatifs aux emballages, dans le cadre de la création d'une feuille de route 3R.

La Fipec a créé un groupe de travail Emballages début 2023 pour travailler sur différentes problématiques relatives aux emballages de leurs produits, dont les objectifs de la stratégie 3R. Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un premier document de travail sur les emballages en plastique à usage unique.

En janvier 2025, la Fipec a candidaté à l'appel à projets de l'ADEME pour construire une véritable feuille de route des emballages des adhérents de ses cinq syndicats. Ces travaux ont pour vocation de travailler sur l'optimisation environnementale des emballages et sur la compétitivité économique de la filière. Accompagnée par le cabinet de conseil RESET, la Fipec a commencé ses travaux en avril 2025 et projette un rendu finalisé de la feuille de route d'ici la fin de l'année.



L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU RECYCLAGE DES PEINTURES PAR LE SIPEV

En 2024, le Sipev a poursuivi son travail avec le laboratoire Girpa, Baudalet Environnement et l'Itech pour réaliser l'étude qui vise à réintroduire les déchets de peinture dans le processus de fabrication de nouvelles peintures. Cette étude s'inscrit dans un projet structurant porté par la Fipec aux Comités Stratégiques de Filière (CSF) Chimie et Matériaux et Industries pour la Construction.





NORMALISATION : UN LEVIER POUR UNE STRATÉGIE DURABLE DES COLLES ET ADHÉSIFS

Les colles et adhésifs, par leur diversité d'usage et leurs propriétés techniques, s'imposent comme des produits stratégiques pour la transition écologique dans des secteurs clés comme l'automobile, l'aéronautique ou la construction. Ils participent à la réduction des poids et à l'amélioration des performances énergétiques, mais posent aussi des questions sur leur impact en fin de vie.

La normalisation est un outil clé pour répondre aux défis du recyclage et du désassemblage des objets complexes. Elle permet d'encadrer l'innovation, tout en intégrant les exigences croissantes de durabilité.

Les instances françaises et européennes de normalisation se sont mobilisées, en particulier la commission AFNOR/T76 A, le CEN/TC193 et l'ISO/TC61/SC11/WG5. La Fipec soutient activement le projet de norme ISO CD 21037 qui proposera des lignes directrices pour la séparation des joints collés, facilitant ainsi la réparation et le recyclage des matériaux métalliques, plastiques ou inorganiques.



DES ACTIONS DE COMMUNICATION POUR ACCOMPAGNER LES FABRICANTS

JOURNÉE FIPEC 2024 : SE PROJETER DANS L'AVENIR AVEC LUCIDITÉ ET ENGAGEMENT

Le 13 juin 2024, la Fipec a réuni ses adhérents et partenaires lors de sa journée annuelle, placée cette année sous le signe du renouvellement et de la réflexion stratégique. Ce rendez-vous structurant a permis d'allier temps statutaire et partage de perspectives sur les grands défis de l'industrie de la formulation.

À l'issue de l'Assemblée générale, Jacques Menicucci a été reconduit à la présidence de la Fipec pour un quatrième mandat de trois ans, témoignant de la confiance renouvelée des adhérents dans une gouvernance stable et engagée. Pascal Tisseyre, Vice-Président Affaires Gouvernementales PPG EMEA, a été élu Président adjoint, et Romain Cléret a pris la vice-présidence de la fédération. Cette organisation renouvelée favorise la continuité et la représentativité de la fédération auprès des différentes parties prenantes.

La journée s'est poursuivie par une conférence de haut niveau consacrée à la raréfaction des ressources et à ses conséquences pour les

industries de la formulation. Maxime Blondeau, cosmographe, a ouvert les débats en invitant à repenser les réponses industrielles dans un monde de ressources limitées. Une table ronde riche d'enseignements a réuni des experts venus d'horizons complémentaires : Axalta Coatings Systems, le BRGM (Ofremi), Yara France, A3M et Akzo Nobel. Ensemble, ils ont dressé un état des lieux lucide et engagé de la dépendance aux ressources critiques, soulignant l'importance d'intégrer cette problématique à tous les niveaux de décision, de l'achat à la R&D.

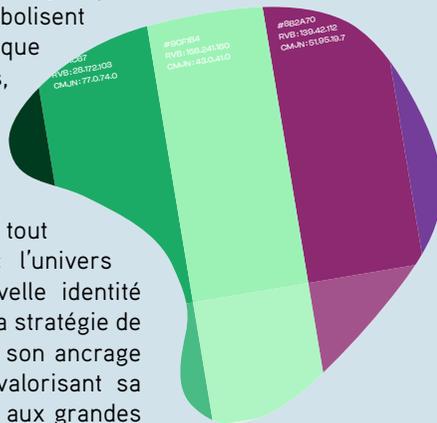
Avec près de 180 participants réunis, cette journée a confirmé la capacité de la Fipec à fédérer ses adhérents autour de sujets stratégiques, et à outiller les entreprises face aux mutations profondes qui traversent leur écosystème.





UNE NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE POUR INCARNER LE RENOUVEAU DU SIPEV

En 2024, le Sipev a fait évoluer son image avec le lancement d'un nouveau logo, fruit d'un travail collaboratif mené au sein de la commission Communication. Cette refonte visuelle incarne la modernité, la créativité et la technicité des industries de la peinture, des enduits et des vernis, tout en affirmant leur engagement en faveur de la durabilité. Les formes organiques inspirées des éclats de peinture symbolisent le mouvement et la fluidité, tandis que la palette de couleurs – mêlant verts, roses et violets – traduit à la fois la responsabilité environnementale et l'excellence technique des adhérents. La typographie, moderne et élégante, renforce la lisibilité tout en assurant une cohérence avec l'univers graphique de la Fipec. Cette nouvelle identité marque une étape importante dans la stratégie de visibilité du Sipev, qui affirme ainsi son ancrage au sein de la fédération tout en valorisant sa singularité et sa contribution active aux grandes transformations du secteur.



UNE CONFÉRENCE POUR L'AVENIR

Le 3 octobre 2024, à l'occasion de l'inauguration de ses nouveaux bureaux, la Fipec a organisé une conférence sur l'intelligence artificielle, à destination des directeurs généraux d'entreprises adhérentes. Cette rencontre a permis de poser les bases d'une réflexion sur les compétences du futur, sur l'impact des nouvelles technologies dans les processus industriels, et sur les défis humains que pose cette transformation.

AaBb



Identifier les cas d'usage possibles pour les adhérents de la FIPEC et faire le premier pas.

FIP'AIDE : UN NOUVEL OUTIL STRATÉGIQUE POUR ACCÉDER PLUS FACILEMENT AUX AIDES DISPONIBLES

Dans un contexte d'évolution rapide et de multiplication des dispositifs d'accompagnement, les entreprises ont besoin de solutions simples et efficaces pour identifier les financements adaptés à leurs projets. Pour répondre à ce besoin, la Fipec a lancé *Fip'Aide*, un outil innovant mis à disposition via l'extranet *Le 42*. Conçu pour offrir un accès centralisé plus de 100 aides publiques et privées, il couvre de nombreux champs stratégiques : innovation, transition écologique, financement, accompagnement ou encore numérique.

Un fonctionnement intuitif et personnalisé

Le cœur de l'outil repose sur un simulateur interactif, accessible à tous les adhérents. En répondant à une série de questions simples (secteur d'activité, taille d'entreprise, chiffre d'affaires, localisation, type de projet), l'utilisateur voit son profil analysé par un algorithme dédié. Ce dernier génère automatiquement une liste personnalisée d'aides disponibles, assortie de fiches détaillées et des modalités concrètes de candidature. Un fichier peut également être exporté pour faciliter la veille et le suivi administratif.

Un outil évolutif

Mis à jour régulièrement, *Fip'Aide* intègre les dernières évolutions réglementaires ainsi que les retours d'expérience des utilisateurs. Un encart permet d'ailleurs à chaque entreprise de remonter ses commentaires et suggestions, contribuant ainsi à l'amélioration continue de l'outil. À terme, la Fipec prévoit d'élargir encore le spectre des aides recensées, en intégrant davantage de dispositifs sectoriels et territoriaux.

Lancé officiellement lors de la Journée Fipec 2024, *Fip'Aide* s'est imposé comme un véritable levier pour faciliter l'accès aux aides, optimiser les démarches et accompagner les entreprises dans le déploiement de leurs projets.



LA FILIÈRE PEINTURE ANTICORROSION : UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AU SERVICE DE LA PROFESSION

Structurée autour de quatre entités complémentaires (GEPI, Sipev, ACQPA et OHGPI), la Filière Peinture Anticorrosion constitue un collectif crédible et reconnu. Elle vise à défendre ses intérêts, développer les compétences, et accompagner la transition écologique du secteur.

La filière s'est dotée d'une stratégie ambitieuse, avec la volonté de se positionner d'une seule voix, de gagner en visibilité et d'apporter des réponses concrètes aux nouveaux enjeux techniques, environnementaux et réglementaires.

Les actions se sont articulées autour de plusieurs axes : développement de supports pédagogiques techniques (fiches, vidéos), suivi de l'actualité réglementaire, études sur la durabilité des peintures, participation à des colloques comme *Le Pont*, campagnes de communication sur les réseaux sociaux, réalisation de vidéos chantier et d'un film institutionnel. La filière est également active dans les commissions de normalisation et intervient auprès d'organismes connexes (ConstruirAcier, AFICPAR). L'événement phare reste les *Rencontres de la Peinture Anticorrosion* (RPA), qui ont rassemblé en 2024 plus de 800 visiteurs et 70 exposants.



REDÉMARRAGE DU DIALOGUE SOCIAL : UN ACCORD HISTORIQUE SUR LES SALAIRES ET DE NOUVELLES PERSPECTIVES

CONTEXTE

Après plusieurs années de blocage, le dialogue social a repris en 2024 dans la branche des industries chimiques. Depuis 2022, les relations entre les partenaires sociaux étaient tendues, notamment autour de la question des salaires. La CGT et la CGC refusaient de participer à de nouvelles négociations sans revalorisation générale. Le dialogue social était donc à l'arrêt, ce qui pénalisait fortement l'adaptation de la convention collective aux mutations économiques. À la demande de la Fipec, de la FEBEA et de France Chimie, la Direction Générale du Travail a accepté de présider les réunions de négociation via une Commission Mixte Paritaire (CMP), relançant ainsi les échanges sur des bases plus équilibrées.

L'ENJEU

L'enjeu central portait sur la modernisation de la structure des salaires minima de branche. L'ancien système, fondé sur une « valeur du point » commune à l'ensemble des coefficients, entraînait une revalorisation automatique de l'ensemble de la grille dès lors que les plus bas niveaux étaient ajustés, y compris pour les fonctions d'encadrement. Hérité des années 1970, ce mécanisme n'était plus adapté aux réalités économiques actuelles et générait des tensions croissantes, notamment en période de forte inflation et de hausses consécutives du SMIC.

Conscients de ces dysfonctionnements, les représentants des employeurs ont pris leurs responsabilités en engageant une réforme structurelle, dans un esprit de dialogue et d'équité. L'objectif était double : répondre aux exigences réglementaires et administratives, qui exigeaient des barèmes conventionnels au-dessus du montant du SMIC, tout en garantissant un système plus juste, lisible et soutenable pour les entreprises comme pour les salariés.

Rate	Amount	Deductions	Amount
4238.58		Tax National Insurance	644.11
		Teachers Pension(31.	314.12
			466.24
		Employers Pension	597.64
			4238.58
		Total Gross Pay	3772.34
		Gross for Tax	4238.58



MESURES PRISES

Le 4 juillet 2024, après plus de 7 mois de négociations, un accord majeur a été signé. Outre la suppression du complément de salaire, il entérine l'abandon de la valeur du point unique au profit d'une formule composite, fondée sur deux paramètres : un salaire de référence et une valeur de coefficient, négociables séparément chaque année.

Les négociateurs de branche peuvent désormais décider de faire évoluer les deux paramètres dans les mêmes proportions, ou dans des proportions différentes en cas de forte inflation et/ou forte hausse du Smic.

Cette réforme permet donc de dissocier si nécessaire les hausses pour les bas salaires de celles des niveaux supérieurs, offrant plus de flexibilité et une meilleure maîtrise des coûts pour les entreprises. Autre avancée : l'abandon de la référence horaire à 38 heures au profit de l'horaire légal de 35 heures, simplifiant les calculs. Cet accord s'accompagne d'une revalorisation significative des minima conventionnels, parfois jusqu'à 10 %, pour rattraper les écarts et rétablir des courbes salariales cohérentes.

Cet effort financier conséquent pour nos entreprises était la contrepartie nécessaire à l'avènement d'un système de classification moderne et cohérent, permettant aux salariés d'avoir une véritable lisibilité quant à leur évolution de carrière. Plus globalement, cette nouvelle dynamique enclenchée a permis de signer, au total, sept accords au cours de l'année 2024, marquant un renouveau du dialogue social.

Conséquence directe et suite logique de la réforme de la structure de rémunération, un groupe de travail va se mettre en place dès 2025 sur la réforme des classifications de la branche, en lien avec l'évolution des métiers. Ce nouveau chantier doit permettre de moderniser la grille des emplois, dont certaines références sont devenues obsolètes, et d'intégrer les mutations en cours (industrie 4.0, transitions environnementales, nouveaux profils).

ACCORDS DE BRANCHE SIGNÉS DANS LES INDUSTRIES CHIMIQUES EN 2024

Accords et avenants	Date en 2024	Signataires	Extensions étendues par arrêté
Avenant n° 2 à l'accord relatif à la structuration du dialogue social et à la mise en place de la CPPNI	24 janvier	CFDT	du 22 mars 2024, JO du 3 avril 2024
Avenant n° 2 à l'accord du 17 novembre 2022 modifiant le régime frais de santé	24 janvier	CFDT, CFE-CGC	du 29 mai 2024, JO du 18 juin 2024
Accord relatif à l'indemnisation des salariés placés en activité partielle	7 mars	CFDT, CFE-CGC, CGT-FO	du 17 mai 2024, JO du 1 ^{er} juin 2024
Accord sur la structuration des salaires minima de branche	4 juillet	CFDT, CFE-CGC	du 3 septembre 2024, JO du 12 septembre 2024
Accord relatif à l'indemnisation des salariés en activité partielle	18 sept.	CFDT, CFE-CGC, CGT-FO	du 8 novembre 2024, JO du 16 novembre 2024
Accord relatif aux catégories de bénéficiaires des régimes de protection sociale complémentaire	2 oct.	CFDT, CFE-CGC	du 13 décembre 2024, JO du 21 décembre 2024
Accord sur les salaires minima de branche dans les Industries Chimiques	9 déc.	CFDT, CFE-CGC	du 25 février 2025

REPRÉSENTATIVITÉ PATRONALE : UNE MOBILISATION STRATÉGIQUE POUR DÉFENDRE LA BRANCHE

Tous les quatre ans, les organisations patronales doivent justifier de leur représentativité au niveau des branches professionnelles. Ce processus légal, encadré par la Direction Générale du Travail (DGT), conditionne le droit de participer aux négociations collectives, de signer des accords applicables à l'ensemble des entreprises de la branche, mais aussi de bénéficier des fonds du paritarisme. Pour être représentative, une fédération doit regrouper au moins 8 % des entreprises syndiquées ou de leurs salariés. Dans un contexte marqué par une baisse progressive des effectifs industriels et une dynamique interprofessionnelle exigeante, maintenir une reconnaissance solide reste un enjeu important, qui nécessite une mobilisation constante.

Perdre la représentativité, c'est sortir de la table des négociations, ne plus avoir de légitimité auprès des pouvoirs publics, ne plus siéger dans les commissions paritaires telles que la CPPNI (Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation), la CPNE (emploi et formation), la CPNCTHS (conditions de travail) ou la Section Paritaire Professionnelle de l'OPCO 2i, et ne plus percevoir de financements liés au dialogue social. Pour la Fipec, cela reviendrait à disparaître des radars des partenaires institutionnels et à perdre tout levier d'action pour défendre les intérêts de



LA SANTÉ AU TRAVAIL : UNE IMPLICATION RENFORCÉE AU SEIN DU CTN-E

ses industries. Or, le processus de mesure s'effectue sur les adhérents de l'année 2023 et les effectifs de l'année 2022 : une temporalité qui complique la valorisation des actions actuelles.

En 2024, le pôle social de la Fipec s'est fortement mobilisé pour sensibiliser les entreprises à l'importance de répondre aux enquêtes de représentativité. Un travail de fond a été mené pendant plusieurs mois : envois de mails, relances personnalisées, appels téléphoniques. Les résultats sont attendus pour juin 2025, la Fipec espère néanmoins se maintenir au-dessus du seuil requis ce qui lui permettrait de conserver sa place dans le paysage patronal de la chimie.

Depuis la crise sanitaire, une baisse notable de la sinistralité a été observée dans le périmètre du CTN-E (chimie, caoutchouc, plasturgie), avec une diminution d'environ 16 % des sinistres par rapport à 2019. Si les accidents du travail (AT) liés à la manutention, aux chutes de plain-pied, à l'outillage ou aux chutes de hauteur sont en recul, les accidents de trajet ont progressé de 8,5 % et les maladies professionnelles, en particulier les troubles musculo-squelettiques (TMS), restent significatives.

Il est crucial de confirmer cette dynamique de baisse, en s'appuyant sur les leviers mis en place par l'Assurance Maladie - Risques professionnels dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2028. Celle-ci vise notamment à renforcer la prévention, en ciblant les TMS et les risques psychosociaux (RPS), à améliorer l'accès aux droits et à garantir un meilleur service aux entreprises.



La Fipec joue un rôle renforcé grâce à la prise de la vice-présidence du CTN-E pour le collège employeur. Elle s'emploie activement à diffuser les recommandations de l'INRS et de l'Assurance Maladie, et à faciliter l'accès aux dispositifs d'aide. Elle participe également à la révision de la recommandation « Nanotechnologie – Nanomatériaux », projet inter-CTN porté par le CTN-E, dont la finalisation est attendue pour 2025.



ATTIRER LES TALENTS : UNE PRIORITÉ STRATÉGIQUE DANS UN CONTEXTE DE TENSION SUR L'EMPLOI

CONTEXTE

Dans un contexte économique marqué par une contraction de l'activité industrielle et une forte incertitude, les tensions sur l'emploi restent vives dans les secteurs représentés par la Fipec. En 2024, malgré une baisse globale de chiffre d'affaires de 4 % dans la filière, les entreprises peinent à recruter sur des postes techniques et réglementaires clés. Ce paradoxe s'explique notamment par le manque d'intérêt des jeunes pour les métiers de l'industrie, des difficultés d'orientation vers les filières techniques, et une image encore trop peu valorisée de ces professions. Le Rapport de branche Chimie 2024 confirme ce constat : 40 % des entreprises de la chimie signalent des difficultés de recrutement, en particulier pour des postes d'opérateurs de fabrication, de techniciens en laboratoire ou encore de chargés d'affaires réglementaires.



ENJEUX

Face à cette situation, la priorité est double : faire connaître les métiers et montrer une image moderne du secteur. Les industries de la formulation doivent attirer de nouvelles générations en mettant en lumière la modernité, l'utilité sociale et l'impact environnemental positif de leurs métiers. La dynamique de recrutement est aussi un levier stratégique pour mener à bien la transition écologique, innover et maintenir la compétitivité de la filière. Il est essentiel de montrer que ces métiers sont porteurs de sens, de responsabilités et d'opportunités d'évolution, dans un cadre professionnel exigeant mais épanouissant.

Les métiers en tension dans la branche

Le rapport confirme l'existence de tensions particulières sur plusieurs postes : opérateurs de production, techniciens en analyses et essais, formulateurs, responsables HSE, et chargés de veille réglementaire. Certains métiers nécessitent une diversité de compétences techniques et réglementaires qui peut complexifier les recrutements, en particulier dans les PME, souvent moins visibles que les grands groupes.



MESURES PRISES

Renforcer la visibilité et multiplier les partenariats

En 2024, la Fipec a intensifié ses actions pour répondre à ces enjeux. Elle a produit, en partenariat avec Wilbi, plusieurs vidéos métiers immersives tournées en usine, à destination des collégiens, lycéens et adultes en reconversion. Ces vidéos visent à rendre les métiers plus concrets, plus accessibles, et à valoriser les témoignages de salariés en poste. Les métiers de Chargé d'affaires techniques et réglementaires (avec Cromology), Technicien de laboratoire (avec Théolaur Peintures) et Agent de production (avec Sto) ont ainsi pu intégrer le catalogue de l'application de découverte de métiers adressé aux collégiens et lycéens.

La Fipec a également créé, en partenariat avec *Les Meufs de l'industrie*, deux vidéos qui valorisent des femmes de nos industries, avec des portraits inspirants : Camille Zampini chez Allios et Julie Maier chez Blanchon.

Plusieurs événements ont renforcé la visibilité de la branche : présence au *Village de la Chimie* en mars 2024, participation au Tour de France des industries, forum de l'emploi à l'ETSL en novembre, et conférences dans les écoles partenaires (ITECH, *Chimie Verte Academy*).

Du côté des établissements pédagogiques, la Fipec a intégré le conseil d'administration de l'ETSL (École technique supérieure du laboratoire) et le comité de pilotage de *Chimie Verte Academy*. La Fipec a également engagé des échanges avec *France Travail* pour identifier les meilleurs leviers d'attractivité auprès des jeunes publics. Parallèlement, un rapprochement avec la plateforme *MyJobGlasses* a été amorcé en 2024 afin de poser les bases d'un futur partenariat. L'objectif : construire à moyen terme un dispositif de mentorat et de découverte métiers à confier aux *Parrains de l'Emploi* de la Fipec.

LANCEMENT DE NOUVEAUX OUTILS DE RECRUTEMENT

Le lancement en 2024 d'un job board spécifique au secteur a marqué une nouvelle étape. Conçu comme une vitrine des opportunités professionnelles, cet outil facilite la mise en relation entre recruteurs et candidats, et valorise l'ensemble des métiers du secteur. Il constitue également un espace de ressources pour découvrir les formations, les parcours possibles et les entreprises qui recrutent.



2024

UN PARTENARIAT STRUCTURANT AVEC LA CHIMIE VERTE ACADEMY

En 2024, la Fipec a rejoint un ambitieux projet national porté par l'université de Savoie Mont Blanc : la *Chimie Verte Academy*, un consortium réunissant cinq universités, des partenaires publics et privés, et soutenu par l'État dans le cadre du plan France 2030. Ce partenariat s'inscrit pleinement dans les engagements de la Fipec pour accompagner les transitions industrielles, favoriser l'innovation responsable et renforcer l'attractivité des métiers de la chimie de formulation.

La *Chimie Verte Academy* poursuit une triple mission : attirer, former et accompagner vers une chimie plus verte, décarbonée, circulaire et durable. Sa gouvernance associée à parité monde académique et monde professionnel, pour structurer une filière d'excellence nationale et faire émerger une nouvelle génération de professionnels formés aux enjeux environnementaux, réglementaires et technologiques de demain.

Concrètement, la Fipec contribue à plusieurs axes de travail du programme :

- **Attractivité et rayonnement de la chimie verte** – La Fipec participe à la définition d'un plan de communication commun à destination des jeunes, des enseignants, des entreprises et du grand public. Elle apporte également son expertise pour mieux caractériser les compétences recherchées par les industriels et promouvoir la diversité des métiers.



- **Formation des futurs professionnels**

Le partenariat vise à encourager l'alternance, l'expérimentation pédagogique (projets étudiants, TP semi-industriels, conférences inter-sites), la mutualisation de bonnes pratiques et l'émergence de parcours labellisés « Chimie Verte ».

Par sa participation à la *Chimie Verte Academy*, la **Fipec** renforce sa stratégie d'engagement auprès du monde académique et universitaire. Elle affirme également sa volonté d'anticiper les transformations structurelles du secteur et de contribuer à l'évolution durable des compétences.



SÉCURISER NOS SYSTÈMES, STRUCTURER NOS PRATIQUES : VERS UNE CULTURE DE LA CYBERSÉCURITÉ DANS LA CHIMIE DE SPÉCIALITÉS

CONTEXTE

La directive NIS2 traduit la volonté de l'Union européenne de renforcer la cybersécurité dans des secteurs jugés sensibles. Elle élargit son champ d'application en incluant des industries qui, bien que non classées comme « essentielles » au sens le plus strict, jouent un rôle économique stratégique, comme l'industrie chimique. Le texte de la directive, via son article 2 et son annexe II « autres secteurs critiques », précise que les entreprises procédant à la fabrication de substances, à la distribution de substances ou de mélanges, ainsi qu'à la production d'articles à partir de ces substances ou mélanges, sont concernées. Sur le plan réglementaire, la directive impose des obligations fortes en matière de cybersécurité : une gestion proactive des risques, l'établissement d'un plan de réponse aux incidents, une obligation de notification rapide des incidents majeurs, et la tenue d'un reporting détaillé auprès des autorités compétentes. Ces mesures visent à harmoniser le niveau de cybersécurité dans l'ensemble de l'Union européenne et à garantir la résilience des systèmes face aux menaces numériques.



```

"username" => "admin"
"gender" => null
"email" => "info@mecanbay.com"
"email_verified_at" => null
"password" => "$2y$10$1rmusskiz0Kc.y794r3chwr3ARf156m5"
"isActive" => 1
"user_role" => "Administrator"
"avatar" => "assets/img/users/default-user.png"
"remember_token" => "0dwr75Xo3pwil7f13Hut115q9fms2zrtfuz"
"created_at" => "2023-01-11 10:00:00"

```

ENJEUX

Pour nos adhérents, la directive NIS2 représente à la fois un défi et une opportunité. D'un côté, même s'ils ne sont pas classés parmi les entités essentielles, ils doivent satisfaire à des exigences strictes en matière de cybersécurité, ce qui implique d'investir dans des dispositifs de surveillance continue, de mettre à jour régulièrement leurs systèmes et de renforcer la gestion proactive des vulnérabilités. L'obligation de tenir à jour une liste détaillée et de fournir un ensemble d'informations précises (nom, coordonnées, secteur d'activité, etc.) aux autorités impose également une transparence accrue, nécessitant une amélioration des processus de documentation et de reporting, et pouvant accroître la charge administrative.

Par ailleurs, la nécessité d'élaborer un plan de réponse aux incidents et d'instaurer une gouvernance robuste, incluant des audits réguliers et des dispositifs de contrôle interne, renforce l'exigence d'une organisation interne bien structurée. En outre, la sécurisation de la chaîne d'approvisionnement oblige nos adhérents à évaluer et à gérer les risques associés à leurs partenaires et fournisseurs, ce qui peut impliquer des révisions contractuelles et des audits de sécurité supplémentaires.

En résumé, si la directive NIS2 vise à renforcer la protection contre les cybermenaces au niveau européen, elle impose à nos adhérents une reconfiguration intégrale de leurs pratiques de cybersécurité. Ces changements sont essentiels pour garantir la continuité des services et la résilience des systèmes, tout en impliquant des investissements supplémentaires et une réorganisation interne.

MESURES PRISES

Renforcer la prévention et multiplier les actions

L'industrie chimique est particulièrement concernée par ce cadre réglementaire renforcé en matière de cybersécurité. Dans ce contexte, la Fipec joue un rôle d'accompagnement essentiel pour ses adhérents.

D'une part, elle assure un suivi étroit des évolutions réglementaires. Les adhérents ont ainsi été informés de ces évolutions toute l'année 2024, notamment grâce aux communications diffusées sur *Le 42* et aux présentations réalisées lors des réunions en commissions et en réunions techniques et réglementaires.

D'autre part, la Fipec a initié plusieurs actions concrètes pour structurer l'accompagnement de ses adhérents dans ce domaine. Une consultation menée avec France Industrie a souligné l'urgence de renforcer cet accompagnement, ce qui a conduit à la création

d'un questionnaire destiné à recueillir des informations sur le niveau de connaissance en cybersécurité des entreprises et sur les menaces potentielles qu'elles pourraient rencontrer.

Par ailleurs, la Fipec a œuvré pour l'inscription d'une formation cybersécurité dans son programme, proposé la création d'un guide Fipec cybersécurité, ainsi qu'à la création d'une matrice de conformité et de maturité, et suggéré l'organisation d'un webinar sur le sujet. L'outil *Fip'Aide* dispose également d'une base de données solide sur les aides dédiées à la cybersécurité et au numérique, répondant ainsi aux enjeux essentiels pour notre industrie.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ INDUSTRIELLE : STRUCTURER LES DÉMARCHES POUR PROTÉGER LES TRAVAILLEURS ET LES SITES

CONTEXTE

En 2024, l'importance de la prévention des risques industriels dans les secteurs représentés par la Fipec s'est encore intensifiée. Plusieurs réglementations majeures ont été introduites ou renforcées, augmentant les exigences de sécurité pour les entreprises. Parmi ces évolutions, on peut citer les textes sur le transport de matières dangereuses (TMD), dont les échéances s'étendent jusqu'à 2025 pour le secteur routier, maritime et aérien. Ces nouvelles réglementations, qui incluent des normes comme l'ADR, RID et ADN, visent à améliorer la sécurité lors du transport de produits dangereux et nécessitent une mise en conformité rigoureuse de la part des entreprises concernées.

En parallèle, le Plan Eau national a été mis en place pour réguler la consommation d'eau pendant les périodes de sécheresse estivale, imposant des seuils stricts de consommation pour les industries. Ce règlement impose aux entreprises de s'adapter aux nouvelles contraintes environnementales en matière de gestion de l'eau, en particulier dans les processus industriels qui consomment des ressources en grande quantité.

Une autre mesure clé concerne le règlement sur la traçabilité des substances CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction), qui renforce les obligations de déclaration et de suivi des substances dangereuses utilisées dans les processus de fabrication. Cette mesure vise à assurer une traçabilité stricte pour prévenir les risques liés à l'exposition de travailleurs à ces substances.



ENJEUX

La sécurité industrielle constitue un enjeu multiforme et primordial pour les entreprises membres de la Fipec. L'objectif est de prévenir les accidents graves, comme les incendies, explosions et pollutions, qui peuvent avoir des conséquences dramatiques pour les travailleurs et les sites industriels. Pour ce faire, il est crucial de mettre en place des dispositifs de sécurité robustes pour protéger les employés et minimiser les risques d'accidents.

Un autre aspect fondamental de la sécurité industrielle est la préservation de la santé des salariés. Cela passe par la gestion de l'exposition aux substances dangereuses, telles que les produits chimiques et les agents CMR, qui peuvent nuire à la santé à long terme des travailleurs. À cela s'ajoutent des exigences de conformité de plus en plus strictes. Les entreprises doivent se tenir constamment informées des nouvelles normes de sécurité et s'assurer de leur application en interne.

Le respect des normes est donc un enjeu majeur, et les entreprises doivent être prêtes à faire face à des contrôles administratifs et audits réguliers. Ces contrôles peuvent évaluer leur conformité et leur engagement envers les meilleures pratiques de sécurité industrielle. Cela représente un défi, en particulier pour les petites structures qui peuvent rencontrer des difficultés à déployer des démarches de sécurité cohérentes et adaptées aux nouvelles réglementations.



MESURES PRISES

Face à ces enjeux, la Fipec a pris plusieurs mesures pour accompagner ses adhérents dans la mise en place de démarches de prévention efficaces. Elle agit au sein de la commission ISI pour structurer l'approche prévention, en se concentrant sur la diffusion d'informations et de bonnes pratiques. En avril 2024, la Fipec a publié un nouveau Guide ATEX, qui fournit des orientations claires pour garantir la sécurité dans les environnements à risque d'explosions. Ce guide est un outil essentiel pour les entreprises, en particulier celles opérant dans des secteurs où le risque d'atmosphères explosives est élevé.

En outre, des rappels réguliers sont effectués en commission sur les échéances réglementaires importantes, telles que celles concernant le transport de matières dangereuses (TMD) et les substances CMR. Ces rappels permettent aux adhérents de ne pas perdre de vue les échéances critiques et de mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour rester conformes.

La Fipec met également en place des actions de partage de bonnes pratiques, en encourageant la traçabilité des incidents et le suivi des mesures de sécurité. Ces actions incluent le retour d'expérience sur les incidents passés, ainsi que des conseils pour améliorer les dispositifs internes de sécurité. Un suivi des indicateurs d'accidentologie permet aux entreprises de mesurer les progrès réalisés dans la réduction des risques et de continuer à ajuster leurs pratiques.

UN PARTENARIAT DURABLE POUR LA GESTION DES MATIÈRES DANGEREUSES

En 2023, la Fipec était partenaire du salon *Journées de la Matière Dangereuse (JMD)*, où elle avait pu échanger avec des experts du secteur de la sécurité industrielle. Cette participation avait été un moment clé pour renforcer le dialogue entre les différents acteurs du transport, de la sécurité et de la prévention des risques industriels. En 2025, la Fipec deviendra partenaire officiel de l'événement, avec l'intention d'organiser une commission ISI sur place. Cette initiative vise à continuer de promouvoir des pratiques de sécurité et de renforcer la coopération entre les parties prenantes.



26 janvier 2024 : Visite du Groupement Carrosserie du Sipev et de la Fipec chez Chimirec



2 février 2024 Intervention du Groupement Carrosserie du Sipev lors de la Semaine des Services de l'Automobile et de la Mobilité (GARAC)



mars 2024 : Sortie de L'Essentiel



1^{er} au 2 mars 2024 Village de la Chimie



19 mars 2024 : Conférence de presse Fipec



18-19 avril 2024 : Conférence annuelle EuPIA à Amsterdam



26-28 mars 2024 : Salon Eurocoat : table ronde « Innovons pour relancer l'activité économique » et présentation sur le référentiel Sipev et l'étude Evéa sur les peintures biosourcées



13 mai 2024 : Journée Partenaires du Groupement Carrosserie du Sipev



juin 2024 : Workshop CEPE à Copenhague, Danemark



13 juin 2024 : Journée Fipec



5 juillet 2024 : Webinaire



3-6 mars 2024 : WCC Annual Meeting à Shanghai, Chine - The Westin Bund Center



13 septembre 2024 :
Session collaborative avec France Travail

12 septembre 2024 :
Célébration des 15 ans de l'ACDV



25 septembre 2024 : **Conférence Fipec à l'ETCC « Les challenges de nos industries de formulation pour leur conformité réglementaire des produits »**



Octobre 2024 : **tournage de 3 vidéos métiers pour la plateforme Wilbi**



9-11 octobre 2024 :
Conférence annuelle CEPE à Copenhague, Danemark



3 décembre 2024 :
Lancement du CMA Chimie Verte, Tour de France des Industries et démarrage de la mise en œuvre de la FAQ Fipec

9 octobre 2024 : **Congrès annuel sur les biocides (intervention de la Fipec en binôme avec la FHER sur la révision du CLP)**



Le 18 octobre, à l'occasion des JADH, Pierre Pfihl proposait un point sur "la valeur ajoutée des colles et des adhésifs dans le dévelo"



2 décembre 2024 : **Intervention et participation à la conférence organisée par la DGT, axée sur les enjeux du CLP**



18 au 24 novembre :
Semaine de l'industrie



29 novembre 2024 :
Forum pour l'emploi de l'ETSL



10 septembre 2024 :
Participation aux WorldSkills à Lyon



11 septembre 2024 : **FEICA 2024 EXPO à Noordwijkerhout, Pays-Bas**





TRANSFORMER
PROTÉGER
EMBELLIR



www.fipec.org

42, avenue Marceau - 75008 PARIS

+33 (0)1 53 23 00 00

contact@fipec.org